

Longueuil, le 17 octobre 2018

Objet : Demande d'accès n° 2006 60164 – Lettre réponse

Madame,

La présente lettre fait suite à votre demande d'accès, reçue le 23 mai dernier, concernant un site sis au 9, rang Saint-André à Saint-Cyprien-de-Napierville (Lot 5 826 044).

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

- 7330-16-01-0060401
 1. Autorisation du 30 mars 1992 (2 pages);
 2. Avis d'infraction du 18 mai 1993 (2 pages);
 3. Fiche d'inspection du 30 avril 1993 (9 pages);
 4. Lettre du 12 septembre 2000 (1 page);
 5. Rapport de l'inspection du 12 mai 1993 (4 pages);
 6. Rapport de l'inspection du 19 septembre 2000 (6 pages);

- 7610-16-01-0921600
 7. Compte rendu téléphonique du 6 janvier 2004 (1 page);
 8. Compte rendu téléphonique du 8 janvier 2004 (1 page);
 9. Rapport de l'accident technologique du 27 novembre 2003 (2 pages);
 10. Rapport de l'inspection du 11 mars 2004 (5 pages);
 11. Rapport de l'inspection du 18 février 2012 (40 pages);

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

...2

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3), des frais de 28,47 \$ sont applicables, soit 73 pages à 0,39 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,75 \$ est soustraite, ce qui réduit les frais exigibles à 20,72 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 20,72 \$ fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante :

Accès à l'information
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifrice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (3)



Longueuil, le 30 mars 1992

Monsieur Mario Lévesque, ing.
Produits Shell Canada Ltée
758, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3A 1G1

Objet : Autorisation
Usine d'épuration «Saint-Cyprien-de-Napierville»
N/D : G-7330-C6-01-0060400

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation reçue par le ministère de l'Environnement et soumise en votre nom le 23 août 1991, complétée le 27 mars 1992 par Denis Paré, ingénieur-conseil, je vous informe qu'en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'environnement, j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Le projet consiste en l'installation d'une usine d'épuration des eaux usées sur les lots 605 et 606 à Saint-Cyprien-de-Napierville.

Les travaux autorisés par les présentes peuvent être décrits sommairement comme suit:

- Installation d'une usine d'épuration à aération prolongée, de type modèle (Articles 23-24 de la L.A.D.) d'une capacité effective de 61 m³. Articles 23-24 de la L.A.D.
- Installation d'un piège à matières grasses au restaurant Le Douglas, modèle de (Articles 23-24 de la L.A.D.) ou l'équivalent d'une capacité de 1,36 m³. Articles 23-24 de la L.A.D.
- Installation d'un système de désinfection à rayons ultra-violet, modèle (Articles 23-24 de la L.A.D.) ayant une capacité de traitement de 2,52 l/s. Articles 23-24 de la L.A.D.
- 2 pompes (Articles 23-24 de la L.A.D.) de 1/2HP, modèle (Articles 23-24 de la L.A.D.) pouvant débiter chacune 5 l/s sous une tête de 1,4 m.
- Raccordement de l'effluent à la conduite d'émissaire existante.

Les normes de rejets à respecter sont les suivantes :

DBO ₅	:	15 mg/l
MES	:	30 mg/l
Phosphore total	:	≤ 1 mg/l
Azote	:	9 mg/l
Coli. fécaux	:	400/100 ml
Coli. totaux	:	2400/100 ml

Les résultats d'analyses seront transmises au MENVIQ à tous les 3 mois et celles-ci seront effectuées par un laboratoire accrédité.

ÉGOUT SANITAIRE

165 m de longueur et 150 mm de diamètre en CPV, DR-35, BNQ 3624-135, joints étanches;
31 m de longueur et 205 mm de diamètre en CPV, DR-35, BNQ 3624-135, joints étanches;

Le tout tel que représenté aux plans no 91-004, 1 de 3 à 3 de 3, en date du 19 juillet 1991.

...2

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute Loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

Des essais d'étanchéité et de déformation des réseaux d'égouts seront effectués conformément à la norme NQ 1809-300, chapitre 10. La Direction régionale du Ministère devra être avisée de la date du début des travaux et lorsque des essais seront réalisés, une copie des résultats devra nous être transmise dans les meilleurs délais après leur réalisation et suivant les tableaux prévus à cette fin à la directive 004.

Une attestation de conformité montrant que les travaux ont été exécutés selon la présente autorisation devra être produite par le consultant après l'acceptation provisoire des travaux.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute Loi et de tout règlement et vous engage à utiliser des matériaux, produits et équipements qui sont, dans la mesure du possible, fabriqués au Québec de même qu'à appliquer la politique d'achat du gouvernement.

Je vous prie d'agrée, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le ministre de l'Environnement,



Mario Fontaine
Directeur régional de la Montérégie

NT/MM

c.c. M. Denis Paré, ing.



CERTIFIÉ

Longueuil, le 18 mai 1993

AVIS D'INFRACTION

Monsieur Gédéon Dubois
Faisant affaire sous la raison sociale
"Les Établissements Dubois Transport Ltée"
9, rang Saint-André
Saint-Cyprien-de-Napierville (Québec)
J0J 1L0

N/Référence : G-7330-16-01-0060400

OBJET : DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMPAGNIE "LES ÉTABLISSEMENTS
DUBOIS TRANSPORT LTÉE" À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 12 mai 1993 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté l'infraction suivante :

Les eaux usées générées par "Les Établissements Dubois Transport Ltée" à Saint-Cyprien-de-Napierville sont déversées directement dans l'environnement sans subir de traitement.

Vous contrevenez donc à la Loi ci-après :

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), article 20.

Nous vous demandons donc de procéder d'ici le 7 juin 1993 aux corrections qui s'imposent.

.../2

201, place Charles-Lemoyne
Bureau 2,05, 2^e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
Téléphone: (514) 646-1434
Télécopieur: (514) 646-2683

Bureau régional de Bromont
41, boulevard de l'Aéroport
Bureau 1.08
Bromont (Québec) J0E 1L0
Téléphone: (514) 534-5424
Télécopieur: (514) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
30, avenue du Centenaire
Bureau 205, Salaberry-de-Valleyfield
(Québec) J6S 5X4
Téléphone: (514) 377-9131
Télécopieur: (514) 370-0521



AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Réf. : G-7330-16-01-0060400

Le 18 mai 1993

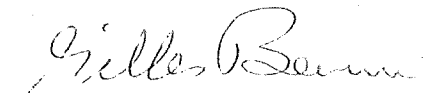
Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. Jean-Marc Levesque au (514) 928-7607.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Veillez agir en conséquence.

SB/JML/ml



GILLES BERNIER, ing.,
Directeur régional adjoint

No : _____

FICHE D'INSPECTION

DATE : 93 / 05 / 20
 A M J

N/RÉFÉRENCE : _____

INSPECTEUR : Stephan B. Leduc
 INSPECTRICE : _____

Nouveau dossier [] oui [] non

. PROVENANCE, sélectionnez [x]

- | | |
|--|--|
| 1. Plaintes..... [] | 5. Conformité des autorisations..... [x] |
| 2. Demande de cabinet..... [] | 6. Avis d'infraction... [] |
| 3. Demande des unités centrales.. [] | 7. Suivi urgence..... [] |
| 4. Programmes d'inspections systématiques..... [] | 8. Suivi enquête..... [] |

. ADRESSE/LIEU DE L'INSPECTION : Usine d'épuration Shell à St-Cyprien
lots 605 et 606 St-Cyprien
et Cie de Transport "Les Etablissements Dubois Ltée"

. OBJET DE L'INSPECTION : Vérifier la conformité des installations de traitement d'eaux usées à l'autorisation émise et vérifier particulièrement si les eaux usées de la Cie de Transport "Les Etablissements Dubois Ltée" sont raccordées tel que prévu. Prendre connaissance du dossier d'autorisation au préalable.

ÉCHÉANCIER						
	PRÉVU POUR			COMPLÉTÉ LE		
	A	M	J	A	M	J
- Inspection	<u>93</u>	<u>05</u>	<u>20</u>	___	/	___ / ___
- Rapport d'inspection	___	/	___ / ___	___	/	___ / ___
- Dossier d'inspection complet	___	/	___ / ___	___	/	___ / ___
	A	M	J	A	M	J

. RESPONSABLE

 (nom)

[Signature]
 (signature)

DATE : 93 / 05 / 20
 A M J



Instructions: Détacher et conserver la partie jaune.

Expédier la blanche et la rose à votre correspondant qui vous répondra sur la partie rose.

Expéditeur	Nicole Trépanier, ing.	Service	Municipal
Destinataire:	Jean-Marc Levesque chef division contrôle	Date	1 ^{er} mars 1993
		Objet	Usine d'épuration Shell à St-Cyprien. 7330-16-01-00/60400

Message

Tu trouveras ci-joint les résultats d'analyses de l'usine d'épuration Shell à St-Cyprien avec une copie de l'autorisation. Dans ce projet, il y avait plusieurs bâtiments à raccorder au système, dont une compagnie de transport "Les Etablissements Dubois Ltée" or cette dernière n'est toujours pas raccordée. Il y avait donc lieu d'envoyer le technicien responsable de ce secteur, faire une visite de contrôle afin de constater que la cie se déverse toujours au fossé.

Merci!

NT

8- 396820

Réponse de

Date

QUENECO

TRAITEMENT DES EAUX

12 625, rue April, Pointe-aux-Trembles, Montréal (Québec) Canada H1B 5P6
Tél.: (514) 640-6313 • Fax: (514) 640-6325

Montréal, le 15 juillet 1992

Denis Paré Ingénieur Conseil
1531 Bernier, suite 200
St-Luc, Québec,
JOJ 2A0

A l'attention de: M. Denis Paré.ing.

Sujet: Echantillonnage du système d'épuration d'eaux usées
Shell Canada - Napierville **DATE: 17 juin 1992**

Cher Monsieur Paré,

Suite à la réception d'une copie par télécopieur des résultats d'analyse des eaux de décharge du système mentionné en rubrique voici nos commentaires.

Identification	Exigences initiales à rencontrer	Résultats	Référence
Coliformes fécaux	400	2,100	1
Coliformes totaux	2400	2.800	1
DBO (5 jours)	15 mg/l	4	2
MES	30	16	3
Posphore total	1.	2.2	4
Azote total	9	3.5	5

Commentaires sur les résultats du premier échantillonnage :

1. Coliformes fécaux : Résultat inférieur aux buts visés, principalement par une circulation trop rapide vis-à-vis les rayons ultra-violetts. Nous ajouterons les protections nécessaires au ralentissement de la décharge dans le U.V.
2. DBO 5 : Résultat excellent
3. MES : Résultats 16 au lieu de 30 excellent.

4. Phosphore totale : demandé < 1 mg/l résultats 2.2 , ce résultat est obtenu sans aucun additif soit de ALUM ou de CHAUX. Nous continuerons dans notre approche de contrôle des produits sans phosphate, pour voir les résultats. Ceci afin de savoir si nous pouvons contrôler les débits de phosphates sans ajout de produits étrangers, qui créeront d'autres problèmes si nous les utilisons.

Note :

Les phosphates sont nécessaires à la croissance biologique, mais leur excès provoque une prolifération des plantes aquatiques et une eutrophisation.

Phosphore : symbole P ; numéro atomique 15 poids atomique : 30.9738

Normal à l'entrée : 8 mg/l

5. L'azote retrouvé est nettement inférieur au minimum visé.

Correctifs à apporter avant le prochain test

Technique de l'eau :

1. Contrôler le UV et ses débits.
2. Continuer les efforts vis-à-vis les phosphates.
3. Compiler les débits journaliers de l'appareil.

Mécanique :

1. Changer l'huile de la soufflante
2. Vérifier les courroies.
3. Vérifier sans démanteler les pompes.
4. Installer les nouveaux alarmes.
5. Nettoyer le U.V. vérifier les lampes.
6. Enlever le treilli mécanique de la troisième entrée (non utilisée)
7. Installer les cadenas sur les entrées.



Pierre Boisclair
Président



**Laboratoire
d'environnement S.M. inc.**

Une division du Groupe S.M. inc.
3705, boul. Industriel, Sherbrooke (Québec) J1L 1X8
(819) 566-8855 - Télécopieur: (819) 566-0224
2111, boul. Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec) J4G 9Z7
(514) 651-0981 - Télécopieur: (514) 651-9542

Longueuil, le 26 juin 1992

**Monsieur Michel Fiore
Montréal Tankers Inc.
12 625, rue April
MONTRÉAL (Québec)
H1B 5P6**

Objet : Analyses de laboratoire
N/dossier : N° 10674-100

Monsieur,

Nous vous transmettons, ci-joint, le rapport des résultats d'analyses relativement au dossier ci-haut mentionné.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

CB/gc

p.j.

Carole Bérubé, Chim. B.Sc.
Chef de Laboratoire

30/6/92

Notre génie pour une meilleure qualité de vie



90% de matières

CLIENT : MONTRÉAL TANKERS INC.
 N° DOSSIER : 10674-100
 ADRESSE : a/s Monsieur Michel Fiore
 Montréal Tankers inc.
 12 625 rue April
 Montréal (Québec)
 H1B 5P6

N° ÉCHANTILLON : 35118
 Prélevé le : 17 juin 1992
 Reçu le : 17 juin 1992
 Endroit de prélèvement : Napierville
 Nature de l'échantillon : Eaux usées

Paramètre	Unité de mesure	Résultats
DBO ₅	mg O ₂ /L	4
Matières en suspension	mg/L	16
OPO ₄	mg P/L	2,2
Azote total Kjeldahl	mg N/L	3,5
Coliformes totaux	UFC/100 ml	2 800
Coliformes fécaux	UFC/100 ml	2 100



Carole Bérubé
 Carole Bérubé, Chim. B.Sc.
 Chef de Laboratoire

C. Chénard
 Carmen Chénard, B.Sc.
 Microbiologiste

/gc

QUENECO

TRAITEMENT DES EAUX

12 625, rue April, Pointe-aux-Trembles, Montréal (Québec) Canada H1B 5P6
Tél.: (514) 640-6313 • Fax: (514) 640-6325

Montréal, le 15 septembre 1992.

Denis Paré Ingénieur Conseil
1331 Bernier, suite 200
St-Luc, Québec,
JOJ 2A0

A l'attention de: M. Denis Paré, ing.

Sujet: Echantillonnage du système d'épuration d'eaux usées
Shell Canada - Napierville DATE: 26 août 1992

Cher Monsieur Paré,

Suite à la réception d'une copie par télécopieur des résultats d'analyse des eaux de décharge du système mentionné en rubrique voici nos commentaires.

Identification	Exigences initiales à rencontrer	Résultats 26/08/92	Réf.
Coliformes fécaux	400	500	1
Coliformes totaux	2400	16,000	1
DBO (5 jours)	15 mg/l	12	2
MES	30	5,8	3
Posphore total	1.	2.0	4
Azote total	9	4,2	5

Commentaires sur les résultats du premier échantillonnage :

1. A) Coliformes fécaux : Résultats inférieurs aux buts visés, Les ajustements effectués au début des pompes ont permis une amélioration de 6% de la prise d'échantillon de mai 1992.
B) Coliformes totaux : Les résultats sont inférieurs aux exigences. Nous vérifierons le temps de rétention à l'intérieur des tubes à U.V. Un autre essai coliformes sera fait sous peu.
2. DBO 5 : Résultat excellent 12 au lieu de 15.
3. MES : Résultats 5,8 en amélioration du dernier test soit 16. Les exigences au lieu de 30 excellent.

4. ³ Phosphore totale : demandé ≤ 1 mg/l, notre résultat de 2 en amélioration de 2.2 (mai 1992), ces résultats sont obtenus sans aucun additif soit de ALUM ou de CHAUX. Nous continuerons dans notre approche de contrôle des produits sans phosphate, pour voir les résultats. Ceci afin de savoir si nous pouvons contrôler les débits de phosphates sans ajout de produits étrangers, qui créerons d'autres problèmes si nous les utilisons.

Note :

Les phosphates sont nécessaires à la croissance biologique, mais leur excès provoque une prolifération des plantes aquatiques et une eutrophisation.

Phosphore : symbole P ; numéro atomique 15 poids atomique : 30.9738
Normal à l'entrée : 8 mg/l

5. L'azote retrouvé est nettement inférieur au minimum visé soit 4,2 au lieu de 9..

Commentaires et correctifs à apporter avant le prochain test

Technique de l'eau :

1. Réviser les contrôles du U.V. pour obtenir un rendement à 400 de coaguliformes fécaux.
2. Continuer les efforts vis-à-vis les phosphates.
3. Compiler les débits journaliers de l'appareil.

Mécanique :

1. Changer l'huile de la soufflante (effectué)
2. Vérifier les courroies.
3. Vérifier sans démanteler les pompes.
4. Vérifier le peigne pour les particules de surface.
5. Nettoyer le U.V. vérifier les lampes.
6. Enlever le treilli mécanique de la troisième entrée (non utilisée).

Contractuel :

1. Signer l'entente de service 1992-1993



Pierre Boisclair
Président

P.J.

CLIENT : MONTRÉAL TANKERS INC.
 N° DOSSIER : 10674-100
 Votre N° Bon commande : 5739
 ADRESSE : a/s Monsieur Michel Fiore
 Montréal Tankers inc.
 12 625 rue April
 Montréal (Québec)
 H1B 5P6

N° ÉCHANTILLON : 35635
 Prélevé le : 26 août 1992
 Reçu le : 27 août 1992
 Endroit de prélèvement : Napierville
 Nature de l'échantillon : Eaux usées

Paramètre	Unité de mesure	Résultats
DBO ₅	mg O ₂ /L	12
Matières en suspension	mg/L	5,8
OPO ₄	mg P/L	2,0
Azote total Kjeldahl	mg N/L	4,2
Coliformes totaux	UFC/100 ml	16 000
Coliformes fécaux	UFC/100 ml	500



Carole Bérubé
 Carole Bérubé, Chim. B.Sc.
 Chef de Laboratoire

Carmen Chénard
 Carmen Chénard, B.Sc.
 Microbiologiste

1/90

MONTRÉAL TANKERS INC.

09/09/92

1



Municipalité Paroisse Saint-Cyprien-de-Napierville

Saint-Cyprien-de-Napierville, le 12 septembre 2000

*Monsieur Gilles Bernier
Adjoint municipal hydrique
Ministère de l'Environnement
201, Place Charlemoine, 2^e étage
Longueuil (Qc)
J4K 2T5*

Objet : Déversement d'eaux usées

Monsieur,

La présente est pour vous informer qu'un déversement d'eaux usées a été constaté provenant du champs d'épuration de la propriété sise au 9, Rang St-André à Saint-Cyprien-de-Napierville. Le propriétaire est Établissement Dubois Ltée.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez me rejoindre au (450) 245-3658. Étant assuré que vous donnerez suite à la présente. Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Réjean Rémillard
Réjean Rémillard
Inspecteur municipal

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7330-16-01-0060400 DATE DE RÉDACTION : 93/05/14
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 93/05/12 HEURE : - Arrivée : _____
A M J - Départ : _____

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : STEPHANE BOLDUC

. ACCOMPAGNÉ DE : ANDRE HAMEL

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
USINE D'EPURATION SHELL ET
LES ETABLISSEMENTS DUBOIS LEE
LOTS 605 ET 606
SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS CROQUIS PLANS CARTES
 [] [] [] []
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : VERIFIER SI LES EAUX USEES DE LA COMPAGNIE DE
TRANSPORT "LES ETABLISSEMENTS DUBOIS LEE" SONT
TRAITÉES PAR L'USINE D'EPURATION DE SHELL A
ST-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE OU SONT DEVERSEES DANS
L'ENVIRONNEMENT,

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7330-16-01-0060400 DATE DE RÉDACTION : 93/05/14
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'ai d'abord visité l'usine de purification de la Cie Shell à Saint-Cyprien. Cette usine traite les eaux usées de la station service Shell, du restaurant Douglas ainsi que du motel situé derrière. Les eaux usées de la compagnie de transport "Les Etablissements Dubois Ltee" devaient également être acheminées à cette usine. A l'intérieur de l'usine nous avons constaté la présence de trois conduites d'amenée. Selon le plan une des conduites correspond aux rejets de la station service Shell, l'autre conduite aux rejets du restaurant et du Motel Douglas et la troisième n'est pas dessinée sur le plan mais des indications manuscrites sur le plan d'autorisation indiquent qu'il s'agit des rejets des "Etablissements Dubois Ltee". Il n'y avait aucun écoulement provenant de cette dernière conduite. Nous avons inspecté le terrain de la compagnie de transports et nous avons constaté que le nouveau regard collecteur n'était pas construit et que la fosse septique qui devait être retirée était toujours en place et était pleine d'eau usée. Cette fosse est beaucoup plus un réservoir de rétention qu'une fosse septique puisque nous n'avons pas vu de déflecteurs. Il n'y avait pas de couvercle sur la fosse.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7330-16-01-0060400 DATE DE RÉDACTION : 93/05/14
A M J

3. CONCLUSION

Les équipements de collecte d'eaux usées des "Etablissements Dubois Ltee" ne permettent pas d'acheminer l'eau jusqu'à l'usine Shell. La fosse de rétention est toujours en place et les eaux usées sont directement dirigées vers un fosse sans qu'il y ait de traitement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : G-7330-16-01-0060400 DATE DE RÉDACTION : 93 10 5 14
A M J

4. RECOMMANDATIONS

Je recommande d'émettre un avis d'infraction aux
"Entreprises Dubois Ltée" pour émission de conta-
minants dans l'environnement en regard de
l'article 20 de la loi sur la qualité de l'environ-
nement.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : STEPHANE BOLDUC Stéphane Bolduc 93 10 5 14
(nom) (signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR : Jean-François Lavoie JFL 93 10 5 14
(nom) (signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7330-16-01-0060401

DATE DE RÉDACTION : 16 octobre 2000

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

PRÉAMBULE

Une visite a été effectuée à la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville dans le cadre du suivi du démantèlement de l'unité d'épuration de Shell Canada ltée (n/d : 7330-16-01-0060400). À ce moment-là, l'inspecteur municipal m'a demandé une assistance dans le dossier de Les Établissements Dubois ltée, me donnant ici une copie de la lettre du 12 septembre 2000 (plainte de déversements d'eaux usées en provenance de leur installation septique). Selon nos dossiers, il avait été prévu que les eaux usées de cet établissement devaient être connectées à l'unité d'épuration de Shell mais lors de la réalisation de l'unité d'épuration, cet établissement n'y avait pas été finalement connecté. Une demande d'autorisation avait été soumise à la municipalité le 28 juillet 1993 avec confirmation que le débit d'eaux usées était inférieur à 3200L/jr, avec copie au ministère; le dossier avait été fermé au niveau du MENV puisque le dossier était de juridiction municipale. Nonobstant ce fait, ce projet visait à épurer les eaux usées sanitaires de cette PME sans cafétaria ni douche (trois toilettes, 5 lavabos et une lessiveuse); aucune eaux de ruissellement, de fondation, de lavage du plancher du garage ou autres eaux souillées par des résidus huileux ne devait être dirigée vers cette installation septique.

I. INSPECTION

1. Rencontre avec M. Rémillard

M. Rémillard croyait que ce dossier était sous notre juridiction et que c'était le MENV qui avait autorisé le projet; ce que je lui infirme. Ce dernier ne retrace pas le dossier à son bureau. Il indique être intervenu la fin de semaine antérieure à ma visite et que le champs d'épuration coulait vers la rue (rte 217). Il croit que les eaux usées de lavage des camions sont dirigées vers le champs d'épuration et dit ne pas savoir ce qui se passe dans l'atelier mécanique. Il est convenu d'aller faire un tour à cette PME à titre d'assistance dans le dossier; la procédure d'émission d'avis d'infraction et de suivi de dossier utilisée au MENV lui est détaillée.

Ce dernier indique également que la responsable de cette PME est difficile de communication, qu'il a des difficultés à faire ses propres vérifications et à obtenir des renseignements.

2. Vérifications à Les Établissements Dubois ltée

a. vérification de l'installation septique

Dans un premier temps, le champs d'épuration est vérifié. Ce dernier présente une résurgence, de faible débit mais en continue, en son coin droit (quand on y fait face) qui se perd dans le sol du terrain; on note du limon vert au sol dans le chemin de la résurgence mais il n'y a pas d'odeur forte d'eaux usées. Au bas du terrain, à environ une quinzaine de pieds, une résurgence ressort du talus du chemin, à un très faible débit, et l'eau rejoint le chemin; l'eau y est relativement claire et sans odeur. Il est indiqué ici à l'inspecteur municipal que la résurgence n'est pas en continue et que, pour confirmer le lien entre la résurgence du champs d'épuration et celle de la rue, il faudrait un traçage et un échantillonnage; ce dernier indique qu'il n'a pas de produit de traçage (style fluorescéine) et qu'il n'a jamais fait d'échantillonnage.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7330-16-01-0060401

DATE DE RÉDACTION : 16 octobre 2000

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

b. vérification des éléments reliés à l'installation septique

M. Lambert indique que trois toilettes et trois lavabos sont connectés à l'installation septique; il n'y pas de douche ni cafétaria sur place. De plus, dans l'atelier de mécanique, on retrouve un séparateur d'huile au sol (situé sous l'établi); la dernière partie du réservoir se situe à l'extérieur. Le couvercle de cette partie n'a pu être vérifié car il se retrouverait sous un conteneur. Il nous est indiqué que les huiles sont vidangées deux fois/an par Safety Kleen (première section du réservoir). Pour les eaux surnageantes (dernière partie du réservoir), on n'a pu savoir réellement si celles-ci sont envoyées au fossé pluvial (selon certain) ou pompées régulièrement (selon Mme Dubois).

c. informations reçues de la compagnie

Il nous est indiqué qu'aucune eau industrielle n'est reliée à l'installation septique et que les camions sont lavés à l'extérieur du bâtiment, d'où les eaux qui ruissellent vers le chemin. Mme Dubois indique avoir déjà effectué des réparations majeures sur les installations voilà quelques années, lesquelles avaient été effectuées par celui qui voit à l'élimination des déchets dangereux (huiles usées du séparateur d'huile); elle n'a pas pu me dire si ce dernier était toutefois expérimenté pour les eaux usées. Il y a eu discussion entre Mme Dubois et M. Rémillard et celle-ci était assez avare d'informations; à un moment, elle a indiqué pouvoir relier les eaux usées à l'égout municipal, que le ministère n'avait pas à être impliqué dans ce dossier et qu'elle aurait pu s'entendre simplement avec la municipalité (ce qui semblait ici à date difficile selon M. Rémillard). Les discussions avec Mme Dubois sont assez difficiles.

d. autres

Il a été indiqué à M. Rémillard comment nous traitons de tels dossiers, que l'envoi d'un avis d'infraction permet de confirmer l'infraction et que c'est au contrevenant de voir à corriger la situation. Idéalement, des experts peuvent être retenus par la cie pour trouver le problème dans un premier temps, identifier les solutions potentielles et retenir un correctif pour corriger la situation; notre rôle est d'identifier l'infraction mais nous ne prenons pas de rôle de consultant et n'identifions pas les corrections à apporter. Nous nous assurons que les corrections sont conformes et, une fois réalisées, qu'elles ont permis de régler la situation.

II. AUTRES

Un appel téléphonique a eu lieu le 13 octobre 2000 avec M. Rémillard, insp. mun. Ce dernier me donne ces informations :

- les eaux usées de cet établissement sont maintenant connectées au réseau d'égout municipal; un permis de raccord aurait été émis et une copie est demandée;
- il dit que finalement, seules les eaux usées sanitaires étaient connectées à l'installation septique; aucune caractérisation préalable au raccord n'a toutefois été exigée par la municipalité;
- des documents devraient nous être envoyés de la cie pour nous indiquer les corrections apportées; il est indiqué à M. Rémillard qu'en temps normal, ces informations auraient du être déposées plutôt à la ville car ce dossier relève de leur juridiction; à suivre;
- le remplissage de la fosse septique avec sable ou béton n'a pas été réalisé; il est indiqué que ces étapes doivent être suivies par la ville.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉF. : 7330-16-01-0060401

DATE DE RÉDACTION : 16 octobre 2000

3. CONCLUSION

- Des résurgences au champs d'épuration de cet établissement ont été notées le 19-09-2000 et des résurgences sont également notées au bas du talus près de ce champs d'épuration vers la rue; le volume d'eaux usées ici concerné serait visé par le Q-2, r.8 de juridiction municipale;
- des discussions ont eu lieu avec l'inspecteur municipal et des représentants de cette cie pour confirmer l'infraction et discuter du suivi de ce dossier via la municipalité qui en a la juridiction;
- Le 13 octobre 2000, M. Rémillard de la municipalité a confirmé par téléphone que les eaux usées de cet établissement ont été finalement connectées au réseau d'égout municipal récemment construit; des confirmations écrites sont attendues à ce sujet de la municipalité (permis de raccord) et par la cie (corrections apportées).

4. RECOMMANDATION (S)

Relancer le dossier d'ici le 1^{er} novembre 2000 pour obtenir les écrits confirmant le raccord des eaux usées de cette PME au réseau municipal, et fermer le dossier avec la réception des documents.

5. VERIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Lucette Joly

Lucette Joly

DATE : 2000-10-16

- VÉRIFIÉ PAR : Madeleine Raymond

M. Raymond

DATE : 2000-10-13

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Photo n° : 1 Date : 2000-09-19

Identification : les établissements Dubois Ltée.

Municipalité : _____

St. Cyprien de Napierville

Note : Réurgences au champs de purification.



Photo n° : 2 Date : 2000-09-19

Identification : _____

Municipalité : idem

Note : idem ph#1 - peut se agir - faible écoulement dans la réurgence



Photo n° : _____ Date : _____

Identification : _____

Municipalité : _____

Note : _____



Photo n° : 3.4 Date : 2000-09-19.

Identification : _____

Municipalité : idem

Note : Répurgence qui sert de terrain bas, vers le chemin; - faible débit net comparable à celui de la source.



Photo n° : _____ Date : _____

Identification : _____

Municipalité : _____


Note : _____

COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE

COMPAGNIE : Les Établissement Dubois Itée.
MUNICIPALITÉ : Saint-Cyprien-de-Napierville
INTERLOCUTEUR : Mme Claudette Dubois
NO. TÉLÉPHONE : (450) 926-2884
DATE DE L'APPEL : Le 6 janvier 2004 HEURE : PM
OBJET : Informations sur l'avancement des travaux de
réhabilitation suite a un déversement d'huile à chauffage
survenu le 27 novembre 2003.
N/Réf. : P-7610-16-01-0921600

J'ai communiqué avec Mme Dubois concernant l'objet cité en rubrique. Cette dernière m'a répondu que M. Normand Dubois était plus au courant de la situation mais qu'il était parti en Floride pour quelques jours. Mme Dubois m'a cependant informée sur les points suivants :

- Les travaux ne sont pas encore terminés car il son dans l'attente de résultats d'analyses.
- Il n'y a eu aucune expédition de sol à ce jour.
- Tous les sols qui on été excavés sont temporairement entreposées sur leur terrain sous des toiles imperméables.


Alex Beaudoin, technicien
Service industriel

Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil QC J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bur. 1.08
Bromont QC J0E 1L0
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
30, avenue du Centenaire, bur. 2.05
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088


COMPTE RENDU TÉLÉPHONIQUE

COMPAGNIE : Les Établissement Dubois ltée.
MUNICIPALITÉ : Saint-Cyprien-de-Napierville
INTERLOCUTEUR : M. Normand Dubois
NO. TÉLÉPHONE : (450) 926-2884
DATE DE L'APPEL : Le 8 janvier 2004 HEURE : AM
OBJET : Informations sur l'avancement des travaux de
réhabilitation suite a un déversement d'huile à chauffage
survenu le 27 novembre 2003.
N/Réf. : P-7610-16-01-0921600

M. Dubois a communiqué avec moi concernant l'objet cité en rubrique et il m'a fournis les informations suivantes :

- Il y a eu reprise des travaux d'excavations car les premiers résultats d'analyses ont démontré un dépassement du critère C.
- Il y a eu beaucoup de retard dans l'exécution des travaux principalement lié à la période des fêtes et des températures très froides de ces derniers jours.
- Les travaux ne sont pas encore terminés car ils sont dans l'attente de résultats d'analyses.
- Il n'y a eu aucune expédition de sol à ce jour.
- Tous les sols qui on été excavés sont temporairement entreposés sur leur terrain sous des toiles imperméables.

Finalement M. Dubois m'assure qu'il tente de régler la situation le plus rapidement que possible car l'excavation a condamné une des entrée de sa cour.


Alex Beaudoin, technicien
Service industriel

Direction régionale de la Montérégie
201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil QC J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont
101, rue du Ciel, bur. 1.08
Bromont QC J0E 1L0
Téléphone : (450) 534-5424
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield
30, avenue du Centenaire, bur. 2.05
Salaberry-de-Valleyfield QC J6S 5X4
Téléphone : (450) 370-3085
Télécopieur : (450) 370-3088

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N° de Référence : 7110-16-01-68035-01	T-162003-11-27
Date de l'événement : Heure : HH:mm	Nombre de photos :
Organisme impliqué : Les établissements Dubois ltée.	Tél.:(450)-245-0314
Adresse : 9, rang Saint-André C.P. 490	Poste :
Ville : Saint-Cyprien-De-Napierville	Code postal : J0J 1L0
Endroit de l'événement : Terrain des opérations de l'entreprise	Code S.P. :
Ville de l'événement : Saint-Cyprien-De-Napierville	N° de ville : 68035
Produit en cause: Mazout	État du produit: L
Classé : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	N° UN : 1202
N° de classe: 3.2 Liquides inflammables -18 °C < P.E. > 37,8 °C	N° CAS :
Quantité : Approximative Impliquée : L	Aspects humains
Déversée : L	Sans objets : <input checked="" type="checkbox"/>
Récupérée : L	Évacués : <input type="checkbox"/> Nombre :
SECTEUR : Commercial si mixte : et	Blessés : <input type="checkbox"/> Nombre :
IMPACT : Air <input type="checkbox"/> Cours d'eau <input type="checkbox"/> Infrastructure intérieure <input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/>	Traités : <input type="checkbox"/> Nombre :
Infrastructure souterraine <input checked="" type="checkbox"/> Infrastructure de surface <input type="checkbox"/> Milieu Naturel <input checked="" type="checkbox"/>	Hospit. : <input type="checkbox"/> Nombre :
Explications : Apport dans le sol et réseau de drainage	Décédés : <input type="checkbox"/> Nombre :
TYPE D'ÉVÉNEMENT : Réservoir souterrain	
Sommaire (causes de l'événement) : Perforation du réservoir souterrain d'entreposage de mazout servant à l'alimentation du système de chauffage, écoulement dans le sol et apport au réseau de drainage pluvial.	
Signalé par : Normand Lefebvre, maire de la municipalité.	Origine MENV : Non
Organisme : Municipalité de Saint-Cyprien	Appel reçu : 09:15HH:mm
Tél. : (514) : 942-9610 Date : 2003-11-27	Terminé à : 09:45HH:mm

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui	
Urgence-Environnement : Jean Richard	Rendu sur les lieux : 12:30h :min
Organisme impliqué : Normand Dubois	Quitte les lieux à : 17:30 h :min
Responsables municipaux : Normand Lefebvre, maire et Inspecteur municipal	Temps total : min
Autres : Récupérateur spécialisé - Drainamar	Nombre de sorties : 2
	Catégorie : 1
	Demande d'exécution de travaux : Oui
	Émissions 115.1 : Non
Transféré à : Industriel Longueuil 2003-12-04	Pér. de traitement : Combiné
Zone (M.T.M.) : X : Y :	

Sommaire de l'intervention :
 Lors de travaux d'aménagement et réfection d'une portion du réseau de drainage pluvial du rang Saint-André, un mélange d'eau et de mazout en provenance d'un conduit de 4 po. de diamètre s'est déversé dans l'excavation. Le conduit en question provient de la compagnie de transport "Les établissements Dubois ltée" et semble drainer une portion du terrain des opérations.
 La municipalité a pris la responsabilité de faire récupérer la fraction liquide ainsi que les sols contaminés contenus dans l'excavation. La compagnie de récupération spécialisée "Drainamar" a

Signature :



Date :

2003.11.28

Sommaire de l'intervent :

procédée au pompage d'une quantité de 8270 litres du mélange eau-mazout et les sols contaminés ont été retirés par excavation puis entreposés temporairement sur des toiles imperméables au garage municipal.

Vers 12h30 Arrivée sur les lieux. Travaux de pompage terminés et excavation du sol contaminé en cours.

Vers 13h00 Rencontre avec Normand Dubois, président des Établissements Dubois ltée.

Je l'informe de la situation et lui demande si des réservoirs souterrains sont présents sur le terrain des opérations. Il m'indique qu'il n'y a qu'un seul réservoir souterrain, qu'il est situé en bordure des locaux administratifs et sert à l'entreposage du mazout destiné à l'alimentation du système de chauffage. Il m'indique également qu'il a fait installer des drains souterrains il y a environ une dizaine d'années dans un but de drainage du terrain et que selon l'emplacement d'un d'entre eux, qu'il est possible que le réservoir soit en cause. Je lui demande donc de procéder à un sondage exploratoire par excavation afin de vérifier l'intégrité du réservoir souterrain et la présence de sols contaminés.

Vers 15h00, début des travaux d'excavation.

La surface du réservoir est dégagée puis une tranchée est pratiquée à l'extrémité ouest. La présence de sols fortement contaminés est alors découverte. Le réservoir affiche également une perforation à son extrémité et un filet de mazout s'en écoule. Considérant l'heure tardive et la noirceur (aprox. 17h00), il est décidé de dégager le conduit de drainage et d'aménager un puits de récupération à la limite avant de la propriété afin de confiner l'ensemble du contaminant sur le terrain et ainsi éviter un nouvel apport au réseau de drainage du rang St-André. Finalement, il est demandé de procéder rapidement à la vidange du contenu résiduel du réservoir.

2003-11-28

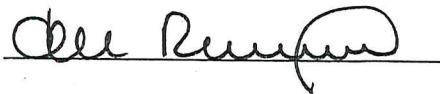
Sur les lieux vers 11h00

Travaux de vidange du réservoir en cours. La vidange finale du réservoir ainsi que le pompage de l'accumulation d'eau contaminée dans le puits de récupération sera effectué par la cie **Pompage Claubert**. Le réservoir sera par la suite retiré du sol dès aujourd'hui.

Une firme spécialisée dans les déversements d'hydrocarbures et la décontamination des sols procédera à une évaluation de la situation et des travaux d'excavation à effectuer. Il est prévu qu'un représentant se rende sur les lieux samedi le 29 novembre a.m. Les travaux de décontamination exhaustifs devraient débuter lundi 1^{er} décembre. Entre temps, les excavations et puits de récupération seront recouverts afin de limiter l'infiltration d'eau.

Quitte les lieux vers 15h00.

Signature :



Date :

2003.11.28

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0921600

DATE INSPECTION : 2004-03-11

HEURE : - Arrivée : 11h05

- Départ : 11h40

DATE DE RÉDACTION : 2004-03-30

No INTERVENTION : 300123626

1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : M. Alex Beaudoin

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Les Établissement Dubois Ltée.

9, Rang St-André C.P. 490
Saint-Cyprien-de-Napierville
JOJ 1L0

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) : oui non N/A

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

Normand Dubois / Président

tel : (450) 245-0314

mtl : (514) 990-5538

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

(À venir)

CROQUIS

CARTE(S)

PLAN(S)

AUTRE(S)

- Précisez :

BUT(S) : 2^{ème} Vérification de l'exécution des travaux et de la gestion des sols contaminés à la suite du déversement d'huile à chauffage survenu le 27 novembre 2003 au 9 Rang St-André à Napierville.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

2.1. Mise en situation

(Voir rapport de l'inspection du 18 février 2004)

2.2. Déroulement de l'inspection

Arrivé sur les lieux, j'ai rencontré M Dubois, je me suis présenté et indiqué le but de mon inspection concernant le deuxième suivi des travaux de réhabilitation à la suite du déversement de mazout survenu le 27 novembre 2003.

L'excavation a été remblayé avec les sols qui avaient été retirés mais analysés comme étant non contaminés. Selon M. Dubois il n'y a pas eu d'autres excavation ou échantillonnage depuis la dernière inspection. Il reste encore sur le terrain des piles de sols contaminés et d'autres qu'ils ne le sont pas. Le sol en pile qui n'est pas contaminé sera remis pour niveler l'endroit où avait eu l'excavation. Les piles de sols contaminés étaient partiellement recouvertes de toiles. J'ai alors demandé à M. Dubois de faire recouvrir dans les plus brefs délais complètement les sols qui sont contaminés. Selon la firme d'excavation, (au téléphone) la réhabilitation est terminée et les sols contaminés seront disposés au cours des deux semaines à venir. Le rapport de réhabilitation des travaux sera disponible lorsque tout sera terminé.

J'ai pu aussi constater que près du nouveau réservoir le sol était souillé d'hydrocarbures. Selon mon interlocuteur il s'agissait d'un petit déversement d'environ 10 L au maximum qui est survenu l'hiver dernier lorsqu'il tentait de dégeler la conduite. M. Dubois fera une petite excavation près du réservoir pour retirer toute trace visible ou olfactive d'hydrocarbures. Les sols ainsi excavés seront expédiés en même temps que ceux déjà en piles.

J'ai finalement réitéré à M. Dubois de recouvrir et par la suite faire disposer ses piles de sol contaminées le plus rapidement que possible afin de ne pas contaminer d'avantage le terrain et de nous transmettre le rapport de réhabilitation dès qu'il sera disponible.

N/DOSSIER : 7610-16-01-0921600

DATE DE RÉDACTION : 2004-03-30

3. CONCLUSION

1. Excavation remblayée.
 2. Sols contaminés toujours entreposés sur le site.
 3. Rapport de la caractérisation finale n'est pas encore disponible.
 4. Autre petit déversement constaté (~ 10L).
-

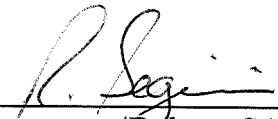
4. RECOMMANDATION(S)

1. Sur réception du rapport de réhabilitation transférer le dossier à la section analyse.
 2. S'assurer que les sols contaminés seront disposés conformément.
 3. S'assurer de la réception du rapport de réhabilitation du terrain.
 4. S'assurer auprès de la compagnie que le petit déversement a été nettoyé.
-

5. VÉRIFICATION

INSPECTÉ PAR : 
(Alex Beaudoin)

2004-03-30
(date)

VÉRIFIÉ PAR : 
(Robert Séguin)

04-06-15
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

assurer suivi

RS/ab

Identification : Les Établissements Dubois Ltée.

Municipalité : St-Cyprien de Napierville N/D : 7610-16-01-0921600

Photo n° : 1

Date : 2004 - 03 - 11

Note : _____



Piles de sols excavés non contaminés.

Photo n° : 2

Date : 2004 - 03 - 11

Note : 2004 - 03 - 11



Petit déversement près du nouveau réservoir d'huile.

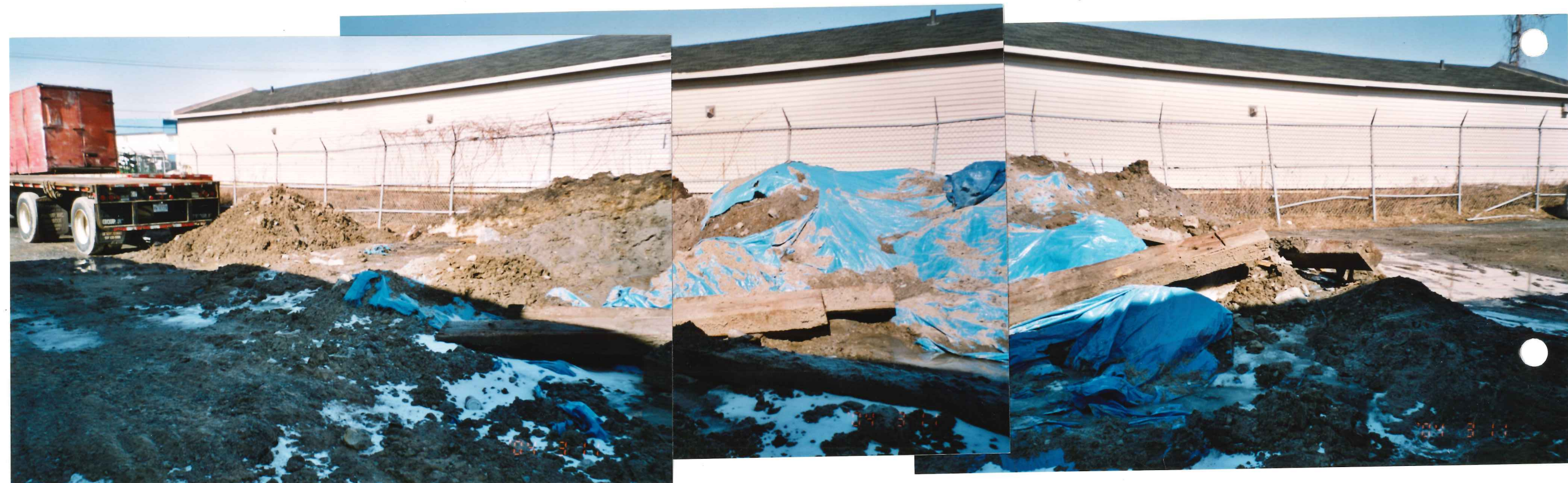
Identification : Les Établissements Dubois Ltée.

Municipalité : St-Cyprien de Napierville N/D : 7610-16-01-091600

Photos n^{os} : 3, 4 et 5

Date : 2004-03-11

Notes : Photos de la vue panoramique de l'ensemble des sols excavés.



RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0921600

DATE INSPECTION : 2004-02-18

HEURE : - Arrivée : 14h00

- Départ : 15h00

DATE DE RÉDACTION : 2004-02-23

No INTERVENTION : 300123626

1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : M. Alex Beaudoin

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Les Établissement Dubois Ltée.

9, Rang St-André C.P. 490
Saint-Cyprien-de-Napierville
J0J 1L0

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

Rencontré(e) : oui non N/A

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

Normand Dubois / Président

tel : (450) 245-0314

Claudette Dubois / Administrateur

mtl : (514) 990-5538

idem.

ÉCHANTILLONS

EAU

AIR

SOL

FLORE

FAUNE

DÉCHETS

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S)

(À venir)

CROQUIS

CARTE(S)

1

PLAN(S)

AUTRE(S)

- Précisez : - Rapport de caractérisation de la première excavation.
- Bonds de connaissances (2) pour les huiles usées.
- Billet de travail pour nettoyage du séparateur d'huile.

BUT(S) : Vérification de l'exécution des travaux et de la gestion des sols contaminés à la suite du déversement d'huile à chauffage survenu le 27 novembre 2003 au 9 Rang St-André à Napierville.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

2.1. Mise en situation

Le 27 novembre 2003 l'Urgence Environnement recevait un appel de la municipalité de St-Cyprien nous informant de la présence d'hydrocarbures en provenance d'une conduite d'irrigation. Lors de sa sortie, Jean Richard a pu constater les faits suivants :

- S'est lors de travaux de réfection du réseau de drainage municipal que la municipalité a découvert le déversement.
- L'eau l'huileuse provenait d'un drain d'irrigation en provenance de la compagnie de transport Dubois.
- La municipalité a fait récupérer le liquide ainsi que les sols contaminés de leur excavation.
- Une excavation exploratoire a permis de certifier que la fuite provenait d'un réservoir sous terrain contenant de l'huile à chauffage appartenant aux Établissement Dubois.
- Une demande d'exécutions de travaux – sans préjudice a été remise à M. Normand Dubois.

(Pour plus de détail, veuillez consulter le rapport de l'Urgence Environnement)

2.2. Déroulement de l'inspection

Arrivé sur les lieux j'ai rencontré Mme Dubois, je me suis présenté et indiqué le but de mon inspection concernant le suivi des travaux de réhabilitation à la suite du déversement de mazout survenu le 27 novembre 2003.

Les travaux n'étaient pas encore terminés laissant une grosse excavation d'environ 4m par 6m et 4 m de profond. (Voir photo) Les piles de sols excavés étaient entreposées en deux sections. Tous étaient déposés et recouvertes de toiles imperméables épaisses. L'ancien réservoir a été retiré du sol et disposé. Un nouveau réservoir hors terre a été installé à l'extérieur, (voir photo) mais ce dernier sera repositionné à l'intérieur ce printemps.

Par la suite j'ai rencontré M. Normand Dubois et il m'informe de faits suivants :

- Il y a eu plusieurs excavations :
 - Soit la première incluant le sondage exploratoire et le retrait du réservoir.
 - Une seconde, car les analyses ont démontrés un dépassement au critère C.
 - Une troisième pour le fond uniquement.
- Les excavations ont été réalisées par Yvon Boissé et ce dernier a fait appel au service de la firme de consultant de chez Ste-Croix Pétrolier pour la gestion des sols contaminés, (Responsable au dossier : Stéphane Ste-Croix / 514-931-9922) qui à leur tour ont utilisé les services de la firme Enviroservices pour effectuer l'échantillonnage.
- M. Dubois a aussi fait appel à une firme de consultant à cause d'un mal entendu avec M. Boissé. Laboratoires A.B.S. a donc réalisé la caractérisation de la première excavation. (Voir le rapport en annexe)
- Selon lui, l'excavation est maintenant terminée.
- Les sols excavés son en deux piles distinctes de degré de contamination différentes.
- Dès que ces piles seront suffisamment dégelées, elles seront disposées à un centre de traitement à Montréal Est.
- Un rapport complet sur la caractérisation et les travaux de réhabilitation sera disponible en avril 2004 effectué par la firme Ste Croix Pétrolier et Plus.

- M. Dubois veut faire disposer de ses sols contaminés et remplir l'excavation le plus rapidement que possible car la cavité fait forcer la fondation de son bâtiment et plus de nuire au trafic du matériel roulant de son entreprise.

J'ai aussi vérifié rapidement la conformité environnementale de l'entreprise. Lors de l'inspection il m'a permis d'apprendre ou de constater les faits suivants :

- Entreprise en général :
 - Compagnie de transport routier.
 - Possède 21 semi-remorques. (tracteurs)
 - Chauffage au mazout.
 - Elle effectue l'entretien de lubrification de sa flotte.
 - Changement d'huile et filtre.
 - Graissage.
 - Ajustement des liquides. (Antigel, lave vitre... mais aucun remplacement)
 - Les autres réparations sont effectuées dans des garages spécialisés.
- MDR
 - La compagnie génère environ 950 L d'huile usée et 21 filtres, par mois et quelques batteries et barils d'absorbants contaminés par année.
 - Les MDR sont disposées par Safety Kleen à l'exception de batteries qui sont ramassés par un ferrailleur.
 - Les huiles usées sont entreposées dans un réservoir intérieur de 250 galons.
 - Les filtres usés sont laissés dans l'égouttoir situé au dessus du réservoir d'huile usée.
 - Les absorbants contaminés sont accumulés dans un baril jusqu'à disposition.
 - Les batteries hors d'usage sont entreposées sur le plancher à l'intérieur du garage.
 - Les bonds de connaissances sont conservés au bureau. (Voir bonds de connaissances (2) en annexe)
- Eau
 - Il y a trois drains de plancher dans le garage reliés à un séparateur d'huile. Ce dernier est régulièrement nettoyé (1 fois par 1 à 2 mois) par Environnement P.S.L.
 - Les eaux sanitaires et ceux à la sortie du séparateur d'huile sont reliés à l'égout municipal.
 - Il y très peu de lavage de camion, et la compagnie utilise un savon à vaisselle.
 - L'eau provient d'un puits. (pas d'aqueduc)
- Air
 - Chauffage au mazout.
 - Aucune opération de sablage au jet ou d'application de peinture.
- Sol
 - Voir page antérieure.
 - Aucun autre réservoir sous terrain.

2.3. Conversations téléphoniques

(En date du 23 février 2004)

2.3.1. Eau et sol contaminés retirés par la Municipalité.

Par téléphone M. Réjean Rémillard, (tel : 450-245-3658) inspecteur municipal, m'informe que :

- Les sols excavés sont encore sur le terrain de la mairie.
 - Environ 10 m³ sur et recouvert de toiles imperméables.
 - Non caractérisé.
 - Disposition prévue pour ce printemps.
- Les eaux contaminés on été pompés par Pompage Claubert, mais il n'ont pas encore reçus la facture.
- La municipalité songe à refiler la facture du pompage à Les établissements Dubois, et de faire disposer les sols contaminés entreposés à la mairie par eux.

2.3.2. Excavateur Yvon Boissé

J'ai contacté M. Yvon Boissé par téléphone (tel. : 514-968-7083) et ce dernier m'informe des faits suivants :

- Il y a eu 3 excavations.
- Ceux qui on procédé à l'échantillonnage est Enviroservices inc. par l'entremise de Ste Croix Pétrolier qui supervise les travaux.
- Il ne fait que l'excavation et c'est Ste-Croix Pétrolier qui est en charge de l'expédition des sols. (transport et disposition)

2.3.3. Ste Croix Pétrolier (Première discussion)

J'ai premièrement contacté M. Stéphane Ste-Croix. (Cellulaire : 514-779-0705) Ce dernier, m'informe qu'il est le responsable sur le chantier mais que le chargé de projet est Robert Ross et que s'est ce dernier qui connaît la situation actuelle.

Par la suite, j'ai contacté M. Robert Ross (tel. : 515-931-9922) ce dernier m'informe que :

- Les échantillonnages ont été effectués par Enviroservices.
- Il n'a pas reçu de rapport final, mais selon sa mémoire des discussions avec David Bédard, chargé de projet chez Enviroservices, l'excavation est décontaminée.
- Il ne peut cependant m'informe jusqu'à quelle plage celle-ci a été décontaminée.
- Il est dans l'attente que les sols excavés soient dégelés pour être disposées.

2.3.4. Enviroservices inc.

J'ai communiqué avec M. Daniel Bédard, (tel : 450-471-0552) chargé de projet, qui m'a informé des faits suivants :

- Travaux de décontaminations non complétés.
- Fond de l'excavation critère >C, 3 parois plage A-B et 4^{ème} paroi = fondation.
- Aucun rapport de complété, il a informé M. Ross de Ste-Croix Pétrolier qu'il y avait encore de l'excavation et caractérisation à effectuer.
- Attente du feu vert de Ste-Croix Pétrolier pour continuer.
- L'objectif de décontamination est de se rendre à la plage B-C mais j'ai demandé A-B en vertu de l'article 9 du RMD.

2.3.5. Ste Croix Pétrolier (Deuxième discussion)

J'ai contacté M. Robert Ross pour l'informer que selon Enviroservices le fond de l'excavation est encore > C et que la décontamination devra continuer. Mon interlocuteur me répondit qu'il tentera de terminer prochainement la décontamination.

N/DOSSIER : 7610-16-01-0921600

DATE DE RÉDACTION : 2004-02-23

3. CONCLUSION

1. Rapport de la caractérisation finale n'est pas encore disponible.
2. Décontamination non terminé.
3. Sols encore entreposés sur le site.
4. À l'exception de l'aspect découlant du déversement, les autres aspects environnementaux vérifiés lors de l'inspection sont conformes à notre réglementation.
5. Les sols contaminés qui avaient été excavés par la municipalité sont encore entreposés à la mairie et aucune caractérisation n'a été effectuée.

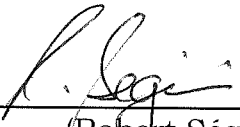
4. RECOMMANDATION(S)

1. S'assurer de la réception du rapport de réhabilitation des sols et sur réception transférer le dossier à la section analyse.
2. S'assurer de la décontamination complète de l'excavation. (plage A-B)
3. S'assurer que les sols contaminés seront disposés conformément. (Vérification téléphonique et inspection si nécessaire.)
4. Aucune.
5. S'assurer que les sols contaminés seront disposés conformément. (Lettre, vérification téléphonique et inspection si nécessaire.)

5. VÉRIFICATION

INSPECTÉ PAR : 
(Alex Beaudoin)

2004-02-23
(date)

VÉRIFIÉ PAR : 
(Robert Séguin)

04-06-15
(date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

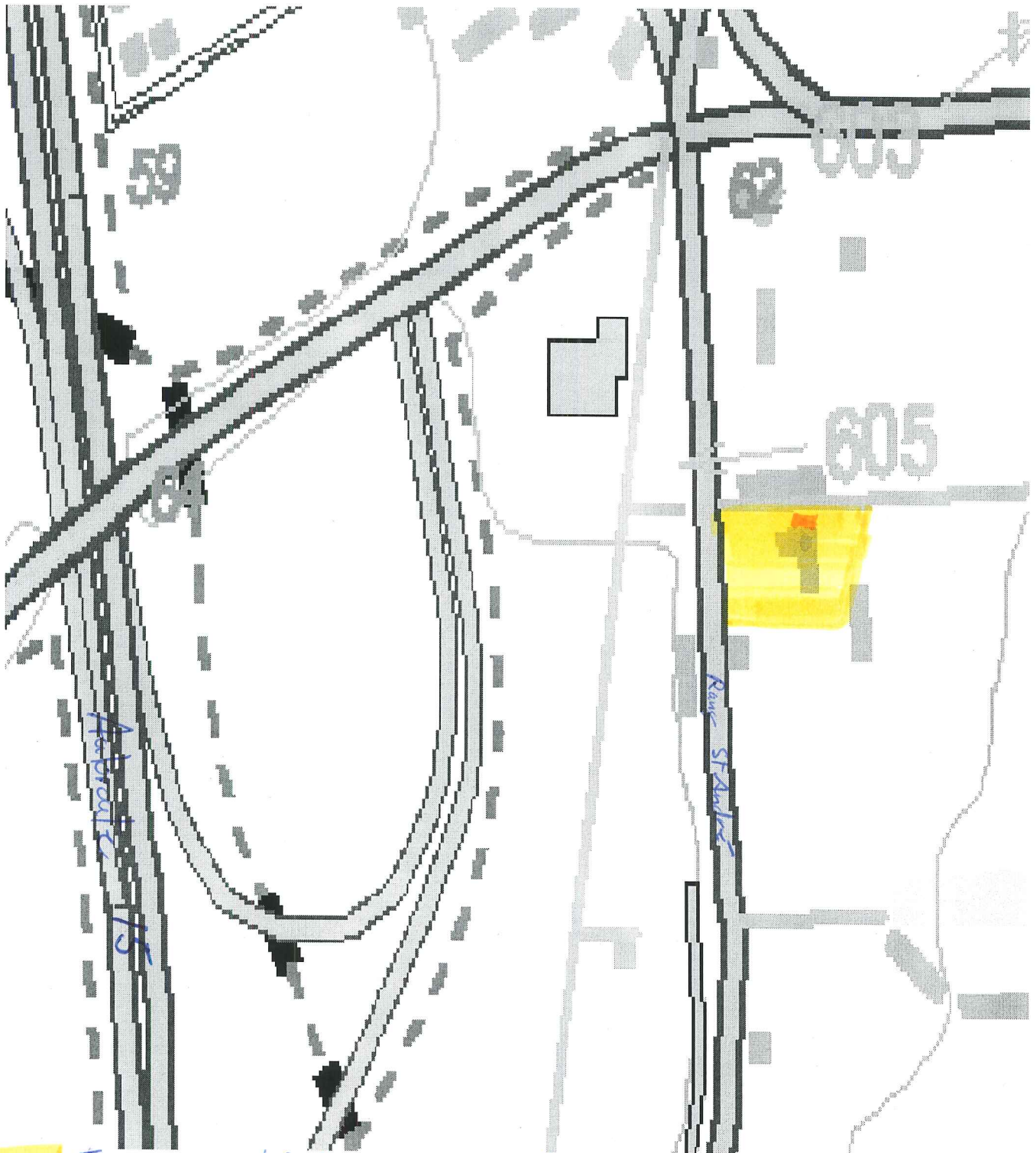
RS/ab

Unité de mesure: m et m2

Système de coordonnées: GÉO NAD83 (DD MM SS.ss)

Étendue de la carte: 636 mètres

100 m



—	—	—	AAA	AAA	AAA	ligne	lignes	cercle	rectangle	dessin	texte	texte->	effacer
---	---	---	-----	-----	-----	-------	--------	--------	-----------	--------	-------	---------	---------

Identification : Les Établissements Dubois Ltée.

Municipalité : St-Cyprien de Napierville N/D : 7610-16-01-091600

Photos n^{os} : 1, 2, 3, 4 et 5

Date : 2004-02-18

Notes : Photos de l'excavation et de l'ensemble des sols excavés. / Nouveau réservoir d'huile à chauffage



Photographié par : Alex Beaudoin

SECTION A : ORIGINE

(À remplir par l'expéditeur)

N° d'autorisation : M 2612400 0

Date : 13-04-04

Heure :

1 - FACTURER À :

Nom : ST-CHARLES DÉCHETS

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél. : ()

Responsable :

2 - PROVENANCE DES SOLS

Adresse : 1014 ST-JACQUES

MATHEVILLE

Localisation sur le terrain : FRONT

N° de la pile :

3 - CARACTÉRISTIQUES DES SOLS

Quantité : m³ tonne

État physique : Secs Humides Boueux

Type de sol : Graveleux Sableux Silteux Argileux

Plage de contamination : A-B B-C >C

Contaminant (précisez) :

Échantillon (# réf.) :

Laboratoire :

4 - TRANSPORTEUR

Entreprise : ST-CHARLES DÉCHETS ET PLUS

Immatriculation : L 290354 29543

10 roues Semi-remorque : bte Pi

12 roues Conteneur #

Signature : Pierre Jacob

5 - EXPÉDITEUR OU CONSULTANT

Entreprise :

Responsable :

Signature :

Tél. : Cell. ou pagette :

SECTION B : DESTINATION

(À remplir par le destinataire)

Date :

Heure :

1 - CENTRE DE TRAITEMENT

ST-LAMBERT-DE-LAUZON

211, boul. Léon-Vachon

MONTRÉAL-EST

8365, avenue Broadway Nord

LAC ST-CHARLES

1210, boul. de la Colline

2 - PESÉE

Brut :

Tare :

Net :

Voir coupon de pesée #

3 - SOLS REÇUS

	CONFORME	NON CONFORME	REMARQUES
Quantité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
État physique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Type de sol	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Contaminant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4 - ACCEPTATION POUR TRAITEMENT

Responsable :

Signature : [Signature]

Aire : PT 7 Tuyau : # Lot :

5 - ÉCHANTILLONNAGE À LA RÉCEPTION

Non

Oui

.....

6 - REMARQUES

24134

SECTION A : ORIGINE

(À remplir par l'expéditeur)

N° d'autorisation : *A-2617 H0050*

Date : *13/04/04*

Heure :

1 - FACTURER À :

Nom : *St-Croix Pétrolia*

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél. : ()

Responsable :

2 - PROVENANCE DES SOLS

Adresse : *Napierville 9 Rang St-André*

Localisation sur le terrain : *Vacant*

N° de la pile :

3 - CARACTÉRISTIQUES DES SOLS

Quantité : m³ tonne

État physique : Secs Humides Boueux

Type de sol : Graveleux Sableux Silteux Argileux

Plage de contamination : A-B B-C >C

Contaminant (précisez) :

Échantillon (# réf.) :

Laboratoire :

4 - TRANSPORTEUR

Entreprise : *Location St-Croix*

Immatriculation : *2197425*

10 roues Semi-remorque : bte *36* Pi

12 roues Conteneur #

Signature : *Sylvain*

5 - EXPÉDITEUR OU CONSULTANT

Entreprise :

Responsable :

Signature :

Tél. :

Cell. ou pagette :

SECTION B : DESTINATION

(À remplir par le destinataire)

Date :

Heure :

1 - CENTRE DE TRAITEMENT

ST-LAMBERT-DE-LAUZON
211, boul. Léon-Vachon

MONTRÉAL-EST
8365, avenue Broadway Nord

LAC ST-CHARLES
1210, boul. de la Colline

2 - PESÉE

Brut :

Tare :

Net :

Voir coupon de pesée #

3 - SOLS REÇUS

	CONFORME	NON CONFORME	REMARQUES
Quantité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
État physique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Type de sol	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Contaminant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4 - ACCEPTATION POUR TRAITEMENT

Responsable :

Signature :

Aire : *197 7* Tuyau :

Lot :

5 - ÉCHANTILLONNAGE À LA RÉCEPTION

Non

Oui

.....

6 - REMARQUES

24135

Le 9 février 2004

N/D EG-03-459

Les Établissements Dubois Itée
9, rang Saint-André
Napierville, Québec
J0L 1J0

À l'attention de : Monsieur Normand Dubois

Objet : Caractérisation environnementale
Lieu : 9, rang Saint-André, Napierville, Québec

Monsieur Dubois,

Le Laboratoire A.B.S. inc. a été mandaté le 10 décembre 2003 par Les Établissements Dubois Itée afin d'effectuer une caractérisation environnementale suite à l'enlèvement d'un réservoir d'huile à chauffage au 9 du rang Saint-André, à Napierville, Québec.

Pour ce faire, des échantillons de sols ont été récoltés dans l'excavation sur les différentes parois et sur le fond. Un échantillon fut également pris sur la pile de sol provenant de l'excavation. Ces échantillons ont ensuite été transportés au laboratoire de chimie (Maxxam Analytique inc.) dans une glacière maintenue à 4°C.

Les paramètres analysés correspondent à ceux régulièrement retrouvés dans les huiles à chauffage, soient :

- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ;
- Hydrocarbures pétroliers C₁₀-C₅₀ ;

Le tableau de la page suivante montre les résultats des analyses chimiques effectuées sur les différents échantillons :

PARAMÈTRES	S-01	S-01	S-01	S-01	S-01	S-01	CRITÈRES GÉNÉRIQUES DU MENV		
	Paroi Nord 541-EG	Paroi Sud 542-EG	Paroi Est 543-EG	Paroi Ouest 544-EG	Fond 545-EG	Pile 546-EG	A	B	
Paramètres intégrateurs									
Hydrocarbures pétroliers C ₁₀ -C ₅₀	1 300	6 300	460	3 300	1 016	1 300	300	700	3 500
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)									
Acénaphène	---	---	---	---	1.8	0.3	0.1	10	100
Acénaphylène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	10	100
Anthracène	---	---	---	---	0.4	0.1	0.1	10	100
Benzo(a)anthracène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	1	10
Benzo(a)pyrène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	1	10
Benzo(b+j+k)fluoranthène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	1	10
Benzo(c)phénanthrène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	1	10
Benzo(g,h,i)pérylène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	1	10
Chrysène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	1	10
Dibenz(a,h)anthracène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	1	10
Dibenzo(a,i)pyrène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	1	10
Dibenzo(a,h)pyrène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	1	10
Dibenzo(a,l)pyrène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	1	10
7,12 Diméthylbenzanthracène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	1	10
Fluoranthène	---	---	---	---	0.1	N/D	0.1	10	100
Fluorène	---	---	---	---	6.7	1.0	0.1	10	100
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	1	10
3-Méthylcholanthène	---	---	---	---	N/D	N/D	0.1	1	10
Naphtalène	---	---	---	---	27	2.3	0.1	5	50
Phénanthrène	---	---	---	---	9.3	1.4	0.1	5	50
Pyrène	---	---	---	---	0.7	0.1	0.1	10	100
2-Méthylnaphtalène	---	---	---	---	37	1	0.1	1	10
1-Méthylnaphtalène	---	---	---	---	48	6.1	0.1	1	10
1,3-Diméthylnaphtalène	---	---	---	---	70	11	0.1	1	10
2,3,5-Triméthylnaphtalène	---	---	---	---	25	3.5	0.1	1	10

Les certificats d'analyses chimiques sont présentés à l'annexe 10

Étant donné l'usage industriel du terrain à l'étude, le niveau de décontamination à atteindre correspond au critère C du MENV. Toutefois, certaines analyses chimiques montrent des résultats au-dessus du critère C pour les échantillons des parois sud et ouest ainsi que ceux du fond d'excavation et de la pile de sol excavé. Un agrandissement de l'excavation (parois sud, ouest et fond) devra donc être effectué jusqu'à ce que les parois montrent des résultats d'analyses chimiques sous le critère C du MENV. Par contre, étant donné la présence d'une phase liquide de contaminant dans le fond de l'excavation, il est recommandé de pomper la phase liquide et de s'assurer que l'eau souterraine ne présente aucune contamination avant toute décontamination des sols afin d'éviter de contaminer le sol propre avec le contaminant liquide.

Une fois la décontamination de l'eau souterraine et des sols complétée, l'excavation pourra être remblayée avec du matériel propre.

Les analyses chimiques effectuées sur l'échantillon provenant de la pile de sol excavé montrent également des résultats au-dessus du critère C du MENV. Une

décontamination de ces sols devra être effectuée dans un site de traitement autorisé par le MENV.

Toutes les opérations de prélèvement, de transport et de conservation des échantillons de sol ont été réalisées conformément aux prescriptions énoncées dans les documents intitulés « *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales, cahier 5, Échantillonnage des sols* » et « *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales, cahier 3* » et « *Guide de caractérisation des terrains contaminés* » préparé par le MENV en 1999.

Espérant le tout conforme et à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur Dubois, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

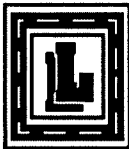
Préparé par : 
Sébastien Viau, ing. jr

Approuvé par : 
Daniel Mercier, ingénieur

- P.J. Plan de la région
- Plan de localisation
- Analyses chimiques
- Photographies des lieux
- Grille de gestion des sols et de l'eau souterraine
- Limites de l'étude

ANNEXE 1

PLAN DE LA RÉGION



Laboratoire
A.B.S. Inc.

CLIENT Les Établissements Dubois
PROJET Étude de caractérisation environnementale
LIEU 9, rang Saint-André, Napierville, Québec

N/D EG-03-459



Source Site internet www.mapquest.com, Inc. 2003

PLAN DE LA RÉGION

Date : 7 janvier 2004

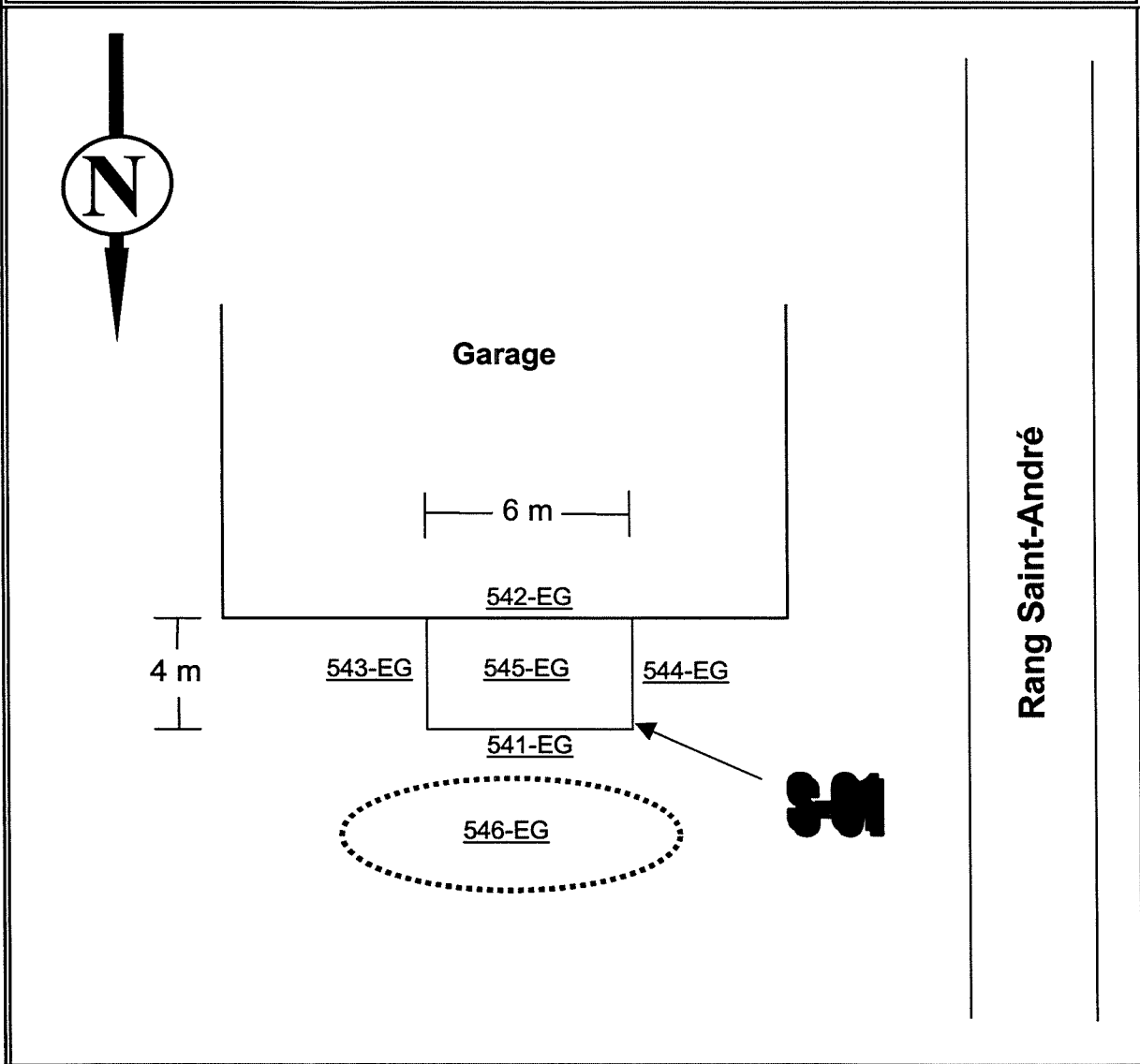
Échelle 1 : 420 000

Préparé par Sébastien Viau, ing. jr

ANNEXE 2

PLAN DE LOCALISATION

CLIENT	Les Établissements Dubois	N/D EG-03-459
PROJET	Étude de caractérisation environnementale	
LIEU	9, rang Saint-André, Napierville, Québec	

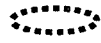


PLAN DE LOCALISATION



Sondage

LÉGENDE



Pile

544-EG

No. lab

Date : 9 février 2004

Échelle aucune

Préparé par : Sébastien Viau, ing. jr

Approuvé par : Daniel Mercier, ing.

ANNEXE 3

RAPPORT DE SONDAGE

NOTE EXPLICATIVE SUR LES RAPPORTS DE SONDAGES ET FORAGES

Description des sols

Chacune des couches de mort-terrain est décrite selon la terminologie d'usage plus bas. La compacité des sols granulaires est définie par la valeur de l'indice de pénétration standard "N", et la consistance des sols cohérents par la résistance au cisaillement à l'état non-remanié (Cu).

Profondeur, élévation et échelle

La profondeur des différentes unités stratigraphiques est déterminée par rapport à la surface du terrain au droit du sondage et du forage décrit. Les élévations peuvent être arbitraires ou géodésiques, le niveau de référence étant toujours indiqué. L'échelle des profondeurs et des élévations est donnée en mètres.

Classification des sols

Argile		< 0,002 mm
Silt		0,002 - 0,08 mm
Sable	fin	0,08 - 0,4 mm
	moyen	0,4 - 1,0 mm
	gros	1,0 - 5,0 mm
Gravier	fin	5,0 - 10,0 mm
	gros	10,0 - 80,0 mm
Cailloux		80,0 - 300,0 mm
Blocs		> 300,0 mm

Terminologie et proportion

" traces "	< 10%
" un peu "	10 - 20%
Suffixe en " eux "	20 - 35%
" et "	> 35%

SOLS PULVÉRULENTS

Compacité	Indice de pénétration standard
	" N " (coups / 300 mm)
Très lâche	< 4
Lâche	4 - 10
Compacte ou moyenne	10 - 30
Dense	30 - 50
Très dense	> 50

SOLS COHÉRENTS

Consistance	Résistance au cisaillement
	" Cu " (kPa)
Très molle	< 12
Molle	12 - 25
Ferme	25 - 50
Raide	50 - 100
Très raide	100 - 200
Dure	> 200

Degré de plasticité	Limite de liquidité	Sensibilité
	" W_L "	S_t = Cu/Cu_R
Faible	< 30%	< 2
Moyen	30 - 50%	2 - 4
Élevé ou forte	> 50%	4 - 8
Très forte		8 - 16
Sensible		> 16

Symboles de la stratigraphie

Argile		Roc	
Silt		Sol organique	
Sable		Béton	
Gravier		Pierre concassée	
Remblai		Béton bitumineux	

Symboles de l'état

Remanié		Intact	
---------	--	--------	--

Symboles de l'eau souterraine

Venue d'eau		Piézométrique (stabilisée)	
-------------	--	----------------------------	--

ABRÉVIATIONS (Échantillons)

Cuillère fendue	CF	Tarière	TR
Tube Shelby	TM	Carotte	CR

Essais au chantier et en laboratoire


Indice de plasticité	I _p	Sédimentométrie	S
Limite liquide	W _L	Granulométrie	G
Limite plastique	W _P	Teneur en eau	W
Limite d'Atterberg	A	Poids volumique	γ
Cône Suédois	CS	Consolidation	C
Perméabilité	k	Refus	R

INDICE DE QUALITÉ DU ROC (RQD)

Très mauvaise	< 25%
Mauvaise	25 - 50%
Moyenne	50 - 75%
Bonne	75 - 90%
Excellente	90 - 100%

CLIENT	Les Établissements Dubois	N/D EG-03-459
PROJET	Étude de caractérisation environnementale	
LIEU	9, rang Saint-André, Napierville, Québec	SONDAGE S-01

Emplacement	Voir plan de localisation	Surface du sol	Pierre concassée
Commencé le	2003-12-10	Niveau de base	---
Équipement d'excavation	Rétrocaveuse Deere	Parois	moyenne
Dimensions du sondage	4,2 m x 6,0 m		

Profondeur (m)	Élévation (m)	Description stratigraphique	Niveau d'eau	État	Éch. No.	Cailloux et blocs (%)	Essais en laboratoire	Résistance au cisaillement (kPa)					
								Teneur en eau (%)					
								25	50	75	100		
1,0		Remblai de pierre concassée en surface et de sable graveleux et caillouteux en profondeur de couleur brune.				---							
2,0		Remblai probable sable graveleux et caillouteux de couleur grise. Présence d'une odeur d'hydrocarbures.			Composé des parois et du fond	---	Analyses chimiques : C ₁₀ -C ₅₀ et HAP						
3,0		Fin du sondage à 3,00 m de profondeur											
4,0													
5,0													
6,0													

 Une venue d'eau observée à une profondeur de 2.85 mètres  Niveau stabilisé de la nappe phréatique à 2.85 mètres de profondeur

Préparé par Sébastien Viau, ing. jr **Approuvé par** Daniel Mercier, ing. **Date** 7 janvier 2004

ANNEXE 4

CERTIFICATS D'ANALYSES CHIMIQUES

LABORATOIRE ABS. INC.
31, de L'industrie
C.P. 87
St. Rémi, PQ J0L 2L0

Date du rapport: 2004/01/07
Rapport: NM-111768

Attention: Bernard Huppé

Votre # de commande: BC 928
Votre # du projet: EG-03-459

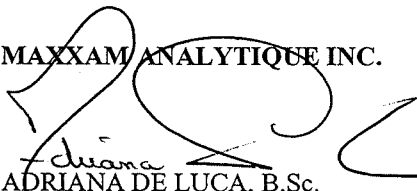
CERTIFICAT D'ANALYSE

DE DOSSIER MAXXAM A321810, Reçu: 2003/12/12, 8:15


Matrice: SOL, Nombre d'échantillons reçus: 6

Analyses	Nombre d'analyses	Date de l'extraction	Date d'analyse	Méthode de laboratoire	Méthode d'analyse
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	6	2003/12/12	2003/12/15	Que SOP-0099:Rev12	GC/FID
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	2	2003/12/16	2003/12/16	Que SOP-0084:Rev11	GC/MS SIM

MAXXAM ANALYTIQUE INC.


ADRIANA DE LUCA, B.Sc.
Représentante technique




Approuvé par CLAUDE R. DUPRESSOIR, Ph.D., chimiste
Directeur général, Sciences environnementales

AD/mm
p-j.

Pages totales: 1

DATE DU RAPPORT: 2003/12/15

PROJET: EG-03-459
DE DOSSIER MAXXAM: A321810

HYDROCARBURES PÉTROLIERS (C10-C50) DANS LES ECHANTILLONS DE SOL
(mg/kg)

ID Maxxam				630389		630386	630387	630388	630388	630390	630391	
Paramètre	A	B	C	544-EG	LD	541-EG	542-EG	543-EG	543-EG DUP	545-EG	546-EG	LD
% Humidité				5		14	11	15	15	16	8	
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	300	700	3500	15000	1000	1300	10000	460	420	11000	1300	100

Récupération des Surrogates
(%)

Paramètre				544-EG		541-EG	542-EG	543-EG	543-EG DUP	545-EG	546-EG	
1-Chlorooctadecane				90		103	89	103	104	103	92	

LD = LIMITE DE DÉTECTION

A, B, C = Selon l'Annexe 2 du "Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés" intitulée "Les critères génériques pour les sols et pour les eaux souterraines (eau de surface et égouts)". ENVIRODOQ EN980478. Pour toutes les analyses organiques, le critère A désigne toute concentration inférieure à la valeur indiquée. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent pas être interprétées dans aucun autre contexte.



MICHEL POULIN, B.Sc., Chimiste



DATE DU RAPPORT: 2003/12/15

PROJET: EG-03-459
DE DOSSIER MAXXAM: A321810

HYDROCARBURES PÉTROLIERS (C10-C50) DANS LES ECHANTILLONS DE SOL
(mg/kg)

ID Maxxam						
Paramètre	A	B	C	SPIKE %REC	BLANC	LD
% Humidité						
Hydrocarbures Pétroliers (C10-C50)	300	700	3500	90	ND	100

Récupération des Surrogates
(%)

Paramètre				SPIKE %REC	BLANC
1-Chlorooctadecane				96	102

ND = Non Détecté
LD = LIMITE DE DÉTECTION

Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

Spike(%)=Récupération dans un échantillon fortifié du laboratoire. Veuillez noter que les résultats ci-dessus n'ont pas été corrigés pour la récupération des échantillons de contrôle de qualité (spike et surrogates). Veuillez noter que les résultats ci-dessus ont été corrigés pour le blanc.

État des échantillons à l'arrivée: BON



MICHEL POULIN, B.Sc., Chimiste




DATE DU RAPPORT: 2003/12/19

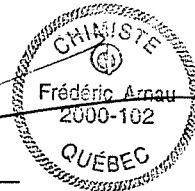
 # PROJET: EG-03-459
 # DE DOSSIER MAXXAM: A321810

 HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES DANS LES ECHANTILLONS DE SOL
 (mg/kg)

ID Maxxam				630390	630391			
Paramètre	A	B	C	545-EG	546-EG	SPIKE %REC	BLANC	LD
% Humidité				16	8			
Acénaphène	0.1	10	100	1.8	0.3	62	ND	0.1
Acénaphylène	0.1	10	100	ND	ND	64	ND	0.1
Anthracène	0.1	10	100	0.4	0.1	68	ND	0.1
Benzo(a)anthracène	0.1	1	10	ND	ND	73	ND	0.1
Benzo(a)pyrène	0.1	1	10	ND	ND	73	ND	0.1
Benzo(b+j+k)fluoranthène	0.1	1	10	ND	ND	87	ND	0.1
Benzo(c)phénanthrène	0.1	1	10	ND	ND	N/A	ND	0.1
Benzo(ghi)pérylène	0.1	1	10	ND	ND	88	ND	0.1
Chrysène	0.1	1	10	ND	ND	87	ND	0.1
Dibenz(a,h)anthracène	0.1	1	10	ND	ND	69	ND	0.1
Dibenzo(a,h)pyrène	0.1	1	10	ND	ND	65	ND	0.1
Dibenzo(a,i)pyrène	0.1	1	10	ND	ND	61	ND	0.1
Dibenzo(a,l)pyrène	0.1	1	10	ND	ND	97	ND	0.1
7,12-Diméthylbenzanthracène	0.1	1	10	ND	ND	77	ND	0.1
Fluoranthène	0.1	10	100	0.1	ND	76	ND	0.1
Fluorène	0.1	10	100	6.7	1.0	69	ND	0.1
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	0.1	1	10	ND	ND	74	ND	0.1
3-Méthylcholanthréne	0.1	1	10	ND	ND	94	ND	0.1
Naphtalène	0.1	5	50	27	2.3	46	ND	0.1
Phénanthrène	0.1	5	50	9.3	1.4	64	ND	0.1
Pyrène	0.1	10	100	0.7	0.1	80	ND	0.1
2-Méthylnaphtalène	0.1	1	10	87	11	63	ND	0.1
1-Méthylnaphtalène	0.1	1	10	48	6.1	57	ND	0.1
1,3-Diméthylnaphtalène	0.1	1	10	70	11	80	ND	0.1
2,3,5-Triméthylnaphtalène	0.1	1	10	25	3.5	92	ND	0.1



FREDERIC ARNAU, B.Sc., chimiste



DATE DU RAPPORT: 2003/12/19

PROJET: EG-03-459
DE DOSSIER MAXXAM: A321810

Récupération des Surrogates (%)

Paramètre	545-EG	546-EG	SPIKE %REC	BLANC
D8-Naphtalene	89	66	58	63
D10-Anthracene	84	80	81	70
D10-Pyrene	94	90	94	87
D12-Benzo(a)pyrene	87	82	98	77

ND = Non Détecté

N/A = Non Applicable


LD = LIMITE DE DÉTECTION

A, B, C = Selon l'Annexe 2 du "Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés" intitulée "Les critères génériques pour les sols et pour les eaux souterraines (eau de surface et égouts)". ENVIRODOQ EN980478. Pour toutes les analyses organiques, le critère A désigne toute concentration inférieure à la valeur indiquée. Ces références ne sont rapportées qu'à titre indicatif et ne doivent pas être interprétées dans aucun autre contexte.

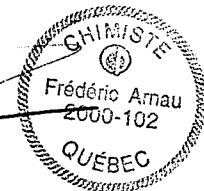
Tous les résultats sont calculés sur une base sèche excepté lorsque non-applicable.

SPIKE % REC = Pourcentage de récupération dans un échantillon du laboratoire fortifié. Veuillez noter que les résultats ci-dessus n'ont pas été corrigés pour le pourcentage de récupération du spike et le pourcentage de récupération des surrogates. Veuillez noter que les résultats ci-dessus ont été corrigés pour les valeurs du blanc de laboratoire.

État des échantillons à l'arrivée: BON



FRÉDÉRIC ARNAU, B.Sc., chimiste



ANNEXE 5

PHOTOGRAPHIES DES LIEUX

CLIENT Les Établissements Dubois
PROJET Étude de caractérisation environnementale
LIEU 9, rang Saint-André, Napierville, Québec

N/D EG-03-459

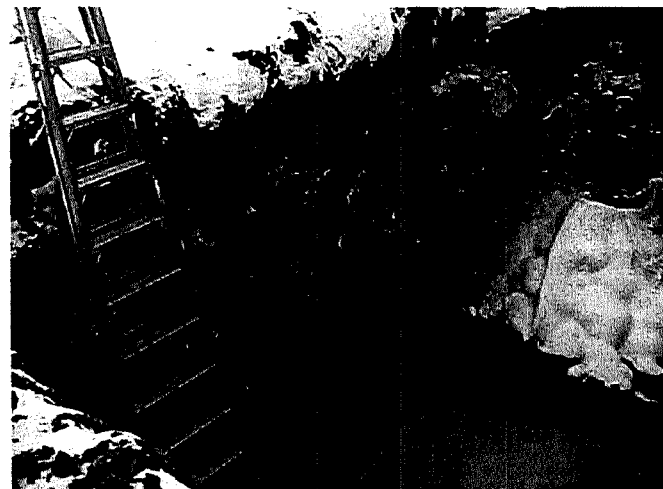
Photographie No 1 : Vue générale de l'emplacement de l'excavation.

Photographie No 2 : Vue générale de l'excavation.

No 1



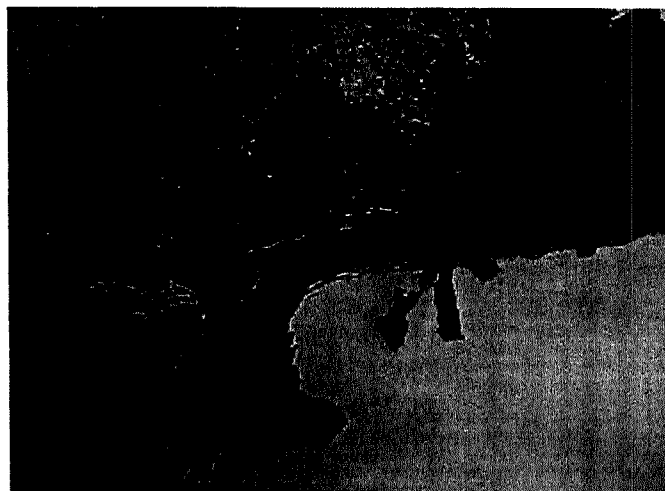
No 2



Photographie No 3 : Vue générale de l'eau souterraine.

Photographie No 4 : Vue générale de la pile de sol excavé.

No 3



No 4



ANNEXE 6

GRILLE DES VALEURS

CRITÈRES GÉNÉRIQUES (SOLS)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

« POLITIQUE DE PROTECTION DES SOLS ET DE RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS »

Les critères génériques servent à évaluer l'ampleur d'une contamination; ils servent également comme objectifs de décontamination pour un usage donné. Ils sont aussi utilisés comme outil de gestion des sols contaminés excavés et ont été établis de façon à assurer la protection de la santé des futurs utilisateurs et pour sauvegarder l'environnement. Ces critères constituent le mode d'intervention le plus facile à appliquer sur un terrain, et celui qui demande le moins de suivi et d'engagement pour l'avenir. Leur utilisation doit être le mode de gestion du risque considéré en priorité, et être conséquemment le plus couramment utilisé.

1. CRITÈRES GÉNÉRIQUES POUR LES SOLS

1.1 GRILLE DE CRITÈRES GÉNÉRIQUES

Le Ministère de l'Environnement prévoit trois (3) niveaux de critères génériques pour plusieurs substances. Les niveaux (A, B, C) peuvent être définis comme suit :

Niveau A : Teneurs de fond pour les paramètres inorganiques et limite de quantification pour les paramètres organiques.

La limite de quantification est définie comme la concentration minimale qui peut être quantifiée à l'aide d'une méthode d'analyse avec une fiabilité définie.

Niveau B : Limite maximale acceptable pour des terrains à vocation résidentielle, récréative et institutionnelle. Sont également inclus les terrains à vocation commerciale situés dans un secteur résidentiel.

L'usage institutionnel regroupe les utilisations telles que les hôpitaux, les écoles et les garderies.

L'usage récréatif regroupe un grand nombre de cas possibles qui présentent différentes sensibilités. Ainsi, les usages sensibles, comme les terrains de jeu, devront être gérés en fonction du niveau B. Pour leur part, les usages récréatifs considérés moins sensibles comme les pistes cyclables peuvent être associés au niveau C.

Niveau C : Limite maximale acceptable pour des terrains à vocation commerciale, non situés dans un secteur résidentiel, et pour des terrains à usage industriel.

Des critères spécifiques pour l'usage agricole ne sont pas intégrés dans cette grille de critères, mais pourront être ajoutés ultérieurement. Sur une base intérimaire, il est cependant recommandé que toute réutilisation d'un terrain pour des fins agricoles se fasse sur des sols propres, c'est-à-dire qui respectent le niveau A de la grille de critères. Dans le cas où les sols ne respectent pas ce niveau, il faut prouver que les concentrations retrouvées sur le terrain sont sécuritaires pour un usage agricole.

1.2 UTILISATION DES CRITÈRES GÉNÉRIQUES

L'utilisation des critères génériques de sols comme objectifs de contamination signifie que, pour un usage donné, tous les sols contaminés au-dessus du critère générique lié à l'usage doivent être excavés et gérés de façon sécuritaire, ou faire l'objet d'un traitement jusqu'à ce que la concentration des sols laissés en place atteigne ou soit inférieure à la valeur du critère générique.

L'approche basée sur les critères génériques de sols doit nécessairement être conjuguée avec une vérification de l'état des eaux souterraines. En effet, l'évaluation de la qualité des eaux souterraines et de ses impacts pourra nécessiter une intervention supplémentaire dont il faudra tenir compte dans l'élaboration du plan de restauration du terrain.

De plus, dans certains cas, le responsable de la contamination doit, avant de procéder à la décontamination des sols en fonction des critères génériques d'usage, vérifier si les niveaux de décontamination projetés sont suffisants. Cette vérification est nécessaire dans les cas où il y a présence d'une ressource visée par les objectifs de la « Stratégie de mise en œuvre au Québec de la Convention sur la diversité biologique » (Gouvernement du Québec, 1996). Ces ressources sont définies par :

- les milieux critiques ou sensibles pour la biodiversité (tourbière, marais, marécage, forêt mature, etc.) ;
- les aires protégées (parc, réserve écologique, habitat et refuge faunique, etc.) ;
- les espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, ainsi que leurs habitats.

Dans ces cas, une évaluation du risque écotoxicologique de portée restreinte devra être réalisée. La façon de réaliser une telle analyse est décrite dans le document du MEF intitulée « Procédure d'évaluation du risque écotoxicologique ». Elle utilise un modèle conceptuel d'envergure limitée de façon à restreindre la caractérisation du risque aux ressources sensibles présentes. Elle a pour objet de s'assurer que l'utilisation des critères génériques permet d'atteindre le niveau de protection désiré pour ces ressources. Les résultats de cette évaluation permettront de déterminer si la décontamination en fonction des critères génériques est suffisante ou s'il est nécessaire de pousser plus loin la réhabilitation.

En ce qui concerne le niveau de décontamination à atteindre en cas d'intervention pour toute contamination survenant après la date de parution de la politique, l'objectif visé est de remettre le terrain dans l'état dans lequel il était avant l'événement. Ceci s'appliquera dans tous les cas de contamination. Si l'état du terrain avant le déversement était inconnu, les teneurs de fond présentées dans la grille de critères génériques seront utilisées.

Des critères indicatifs de la contamination des sols ne sont pas publiés, ni établis, pour tous les paramètres existants. La liste fournie n'est ni exhaustive, ni limitative. L'utilisateur doit signaler tous les paramètres détectés, même si la présente grille ne fournit pas actuellement de critère pour ces paramètres.

GRILLE DE GESTION DES SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS

NIVEAU DE CONTAMINATION	OPTIONS DE GESTION
<A	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation sans restriction.
PLAGE A-B	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation comme matériaux de remblayage sur le terrain d'origine ou sur tout terrain à vocation industrielle ou commerciale à la condition que leur utilisation n'ait pas pour effet d'augmenter le niveau de contamination du terrain récepteur et que les sols n'émettent pas d'odeurs d'hydrocarbures perceptibles. Utilisation comme matériaux de recouvrement journalier dans un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ou dans un site d'enfouissement technique (SET). Utilisation comme matériaux de recouvrement final dans un LES ou un SET à la condition qu'ils soient recouverts de 15 cm de sol propre.
PLAGE B-C Sol traité de façon optimale*	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation comme matériaux de remblayage sur le terrain d'origine à la condition que leur utilisation n'augmente pas le niveau de contamination du terrain et que l'usage de ce terrain soit à vocation industrielle ou commerciale. Utilisation comme matériaux de recouvrement journalier dans un LES ou dans un SET.
PLAGE B-C sol non-traité	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation comme matériaux de remblayage sur le terrain d'origine à la condition que leur utilisation n'augmente pas le niveau de contamination du terrain et que l'usage de ce terrain soit à vocation industrielle et commerciale. Décontamination dans un lieu de traitement autorisé. Si les options précédentes sont impraticables, dépôt définitif dans un lieu d'enfouissement sécuritaire autorisé, incluant les SET ou leur équivalent (cellule distincte).
>C	<ul style="list-style-type: none"> Décontamination dans un lieu de traitement autorisé. Si l'option précédente est impraticable, dépôt définitif dans un lieu d'enfouissement sécuritaire autorisé, incluant les SET ou leur équivalent (cellule distincte).

* Le traitement optimal est défini pour les hydrocarbures C₁₀-C₅₀ par l'atteinte du critère B ou la réduction de 80 % de la concentration initiale et pour les volatils pour l'atteinte du critère B.

CRITÈRES D'USAGE (EAUX SOUTERRAINES)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

« POLITIQUE DE PROTECTION DES SOLS ET DE RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS »

2. CRITÈRES APPLICABLES AUX CAS DE CONTAMINATION DES EAUX SOUTERRAINES

2.1 GRILLE DE CRITÈRES

La grille de critères de qualité d'eau présente pour plusieurs substances, les critères d'eau établis pour l'eau de consommation, de même que les critères s'appliquant aux situations où les eaux souterraines contaminées font résurgence dans les eaux de surface ou s'infiltrent dans les réseaux d'égout. Cette grille fournit également les limites de quantification (LQD) associées à chacune des substances.

Les critères retenus ont été principalement tirés de publications officielles sur la qualité des eaux au Canada et au Québec. Certains critères proviennent également de l'OMS et de l'USEPA.

Des critères de qualité de l'eau ne sont pas publiés, ni établis, pour tous les paramètres ou pour tous les usages. En l'absence de critères préétablis pour un contaminant donné ou un usage donné, le ministère a la responsabilité de définir un critère à partir de la documentation ou de générer lui-même les critères suivant les protocoles et les méthodes en vigueur. Aussi, une fois établie, la liste des nouveaux critères sera mise à jour périodiquement.

2.2 UTILISATION DES CRITÈRES POUR LES EAUX SOUTERRAINES : PROCÉDURE D'INTERVENTION

La figure 1 propose une procédure d'intervention permettant de protéger les eaux souterraines et de récupérer les usages de la ressource. Cette procédure précise les objectifs de restauration à atteindre dans chacune des situations. Elle est basée principalement sur l'utilisation des critères de qualité d'eau contenus dans la grille.

Ainsi, pour chaque terrain caractérisé, les concentrations mesurées dans l'eau souterraine doivent être comparées aux teneurs de fond mesurées ou aux limites de quantification, de façon à déterminer si l'eau souterraine est contaminée. Le diagnostic d'une eau souterraine contaminée commande d'identifier et d'intervenir sur les activités industrielles ou autres de façon à enrayer l'apport actif de substances à l'origine de cette contamination.

Dans le cas où la contamination de l'eau souterraine provient d'un établissement industriel implanté après la mise en vigueur de cette politique, une intervention sur les sols et les eaux souterraines devra être entreprise de façon à redonner au terrain la qualité qu'il avait avant l'implantation (voir chapitre 5 de la Politique).

CRITÈRES D'USAGE (EAUX SOUTERRAINES)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

« POLITIQUE DE PROTECTION DES SOLS ET DE RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS »

Dans les autres cas, une évaluation de l'impact des activités et des sols contaminés sur la qualité des eaux souterraines est requise. S'il y a un impact réel ou appréhendé sur l'eau souterraine (voir définition, section 1.2.1), il sera nécessaire d'intervenir sur le terrain de façon à enrayer ou réduire l'apport actif de contaminants pour permettre la récupération des usages perdus. Pour ce faire, les interventions consisteront à récupérer les phases flottantes et, en fonction de la situation, à récupérer, décontaminer ou procéder au confinement des composantes qui constituent des sources actives de contamination (sols contaminés et déchets). Dans certaines situations, il pourra également être nécessaire de procéder à une décontamination ou un confinement des eaux souterraines touchées et d'assurer l'approvisionnement en eau potable aux usagers.

Si la contamination n'est pas la cause d'impacts réels ou appréhendés, il est en tout temps nécessaire de récupérer les phases flottantes existantes. Un programme de suivi de la qualité des eaux souterraines pourra également être exigé lorsque la contamination de l'eau est supérieure aux seuils d'alerte (voir définition, section 1.2.2). Ce suivi pourra mener, si les niveaux de contamination dans l'eau augmentent, à une intervention sur les sources de contamination. De façon préventive, lorsque le seuil d'alerte est dépassé, il est recommandé dans le cadre de travaux de réaménagement du terrain, de profiter de l'occasion pour effectuer un confinement imperméable de surface qui limitera la percolation des eaux de surface à travers les sources de contamination (sols ou déchets) et réduira le risque d'impacts ultérieurs sur l'eau souterraine.

2.2.1 DÉFINITION D'UN IMPACT RÉEL OU APPRÉHENDÉ

Les critères de qualité de l'eau figurant à la grille de critères sont utilisés pour définir un impact et ils sont appliqués en fonction du lieu d'impact.

Un **impact réel** est défini comme une situation effective au lieu d'impact alors qu'un **impact appréhendé** est défini comme un impact prévisible, considérant la nature dynamique de la contamination des eaux souterraines. Plus précisément, il y a impact réel ou appréhendé lorsqu'il y a :

- Contamination (réelle ou appréhendée) d'un puits, d'une prise d'eau ou d'un réseau de distribution d'eau, au-delà des critères fixés pour l'eau de consommation¹;
- Contamination (réelle ou appréhendée) au-delà des critères fixés pour l'eau de consommation¹ d'une zone aquifère de classe I²;

1 Si l'eau souterraine est utilisée pour l'irrigation ou pour l'abreuvement du bétail, les critères présentés dans le document « Recommandations pour la qualité des eaux au Canada (RQEC) » (CCME), 1987) doivent être utilisés.

2 Le système de classification des eaux souterraines, tel que présenté dans le projet de « Politique de protection et de conservation des eaux souterraines » (avril 1996) permet d'identifier les eaux souterraines qui sont exploitées ou présentent un potentiel certain et de coter leur valeur pour la société. La vulnérabilité de ces eaux, de même que l'existence d'un lien avec un cours d'eau peuvent être évaluées au cours de ce processus de classification. Ce système de classification est utilisé pour définir des impacts réels ou appréhendés aux eaux souterraines.

- Contamination (réelle et appréhendée) au-delà des critères fixés pour l'eau de consommation d'une zone aquifère de classe IIA ou de classe IIB et dont l'utilisation à des fins d'alimentation sera requise pour assurer la réalisation de projets de développement;
- Résurgence (réelle ou appréhendée) dans les eaux de surface d'une eau souterraine contaminée au-delà des critères fixés pour la protection des eaux de surface;
- Infiltration dans un réseau d'égout d'une eau souterraine contaminée au-delà des critères fixés pour la protection des eaux de surface, etc;
- Émanation, à partir des eaux souterraines contaminées, de substances volatiles présentant un risque pour la santé et la sécurité des personnes ou étant une cause d'inconfort (ex : hydrocarbures en phase gazeuse).

Pour définir les impacts, il faut prendre en considération les points qui suivent :

1. Si la teneur de fond d'un contaminant est plus élevée que le niveau correspondant au critère de qualité de l'eau qui s'y rattache, il convient de considérer cette valeur dans la détermination des impacts réels ou appréhendés.
2. Si un puits ou un aquifère est destiné à plusieurs usages (ex : irrigation et eau potable), le plus sévère des critères est retenu pour définir les impacts réels ou appréhendés.

2.2.2 DÉFINITION DE SEUILS D'ALERTE

Les seuils d'alerte, définis dans le projet de « Politique de protection et de conservation des eaux souterraines » (avril 1996), réfèrent à une limite préventive ou une concentration à partir de laquelle il y a lieu d'appréhender une perte d'usage de la ressource. Ces seuils correspondent à une portion des critères de qualité d'eau et, pour chaque terrain, ils sont sélectionnés en fonction de la classification des eaux souterraines, du milieu récepteur ou selon la teneur de fond des eaux souterraines (voir tableau I)

Sélection des seuils d'alerte

AQUIFÈRE CLASSIFICATION	SEUILS D'ALERTE		
	Alimentation en eau (10 %, 20 % ou 50 % du critère)	Eaux de surface (50 % du critère) (Si cours d'eau à moins de 1 km)	Teneur de fond (100 %)
CLASSE I	SO	SO	X
CLASSE IIA ET IIB	X	X	SO
CLASSE IIIA	SO	X	SO
CLASSE IIIB	SO		

SO = sans objet

NOTES

- 1- En ce qui concerne les critères qui s'appliquent à l'alimentation en eau, les seuils d'alerte varient selon la nature des paramètres et selon les usages :

Eau potable

Substances cancérigène : 10 % du critère fixé pour l'eau potable.

Substances susceptibles de générer d'autres impacts sur la santé : 20 % du critère fixé pour l'eau potable.

Substances dont les impacts sont d'ordre esthétique : 50 % du critère fixé pour l'eau potable.

Eau pour le bétail

50 % du critère fixé pour l'alimentation en eau du bétail.

Irrigation

50 % du critère fixé pour l'irrigation des cultures.

- 2- Dans le cas où plusieurs seuils d'alerte s'appliquent à une même situation, ils convient de retenir le seuil le plus sévère.
- 3- Dans le cas où la teneur de fond excède le seuil d'alerte le plus sévère, il convient de retenir une valeur correspondant à 120 % de la teneur de fond comme seuil d'alerte. Toutefois, le seuil d'alerte ne peut jamais être supérieur au critère utilisé pour sa définition.

ANNEXE 7

LIMITES DE L'ÉTUDE



Laboratoire
A.B.S. Inc.

LIMITES DE L'ÉTUDE

L'évaluation environnementale actuelle est valable pour la date de l'exécution des travaux de terrain. Nous n'assumons aucune responsabilité quant à la condition environnementale du site après cette date.

Toutes interprétations et conclusions présentées dans ce rapport de même que les mesures, les quantités ou les distances sont approximatives et sont indiquées pour permettre au lecteur de visualiser le site à l'étude.

L'évaluation environnementale de la présente propriété ne peut être utilisée conjointement avec une autre étude environnementale, à moins du consentement écrit par Laboratoire A.B.S. inc. Toute utilisation conjointe non autorisée du présent rapport rend celui-ci nul, dans son contenu et ses recommandations.

Notre firme ne peut en aucun cas être tenue responsable de la présence d'une contamination. Elle ne peut également garantir que le site ne pourrait être contaminé dans le futur par divers événements.



300 Woolwich Street South
Breslau, Ontario NOB 1M0
CUSTOMER NO. NO DU CLIENT



For service call / Calendrier d'entretien: 450-641-0610
BRANCH MANAGER / Directeur de succursale: JOHN DICKSON
DOCUMENT EXPIRES / DOCUMENT D'EXPIRATION: 04/03/04
Scheduled service week / No de la semaine pour l'entretien: 04-05
Scheduled service territory / No du territoire pour l'entretien: 07-07
Number / Numéro: 0017649658

Customer Reference Info

0 0 0 0 - 9 M O N - 9 4

ETABLISSEMENT DUBOIS

9 RG ST ANDRE
NAPIERVILLE PQ J0J 1L0

B i l l e t

Credit Code / Code de crédit: D	Previous balance / Solde recevable précédent	Portion over 60 Days / Somme à payer après 60 jours
Location / Succursale: 811403	Bus. Type / Type de commerce: 07	Chain / Magasin à l'échelle: 0000ND
Exemption No. / Numéro d'exemption: OR	PST / QST / GST / TPS: 07	Prod. ps / Barème de prix de produit: 02330002

Service date / Date de l'entretien: 9-08-04	Salesman's no. / No vendeur: 194	Customer p.o. number / No de la commande du client	Customer telephone no. / No de téléphone du client: 800-363-6957	Tax code / Code de taxe: 79-480-4718	Service tax % / Taxe % de service: 075	C.O.M.S. Tax % / Taxe % de service: 07	Product Tax % / Taxe % de produit: 07
---	----------------------------------	--	--	--------------------------------------	--	--	---------------------------------------

DEPT	SERVICE / PRODUCT	SURVEY NUMBER / NOMBRE DE SURVEILLANCE	UNIT PRICE / PRIX DE L'UNITÉ	QUANTITY / QUANTITÉ	CHARGE / FRAIS	GST / TPS	Sales tax / Taxe de vente	Total charge / Total des frais	CHLORINE TEST RESULTS / RÉSULTATS DES TESTS DE CHLORE				SK DOT / SK DOT	CC	Service term / Intervalle entre les visites	Change service to / Nouvelle affectation de service	PROMO NO. / NO. PROMO.	RELEASE NO. / NUMÉRO D'AUTORISATION (BON DE COMMANDE)
									PASS ACCEPTÉ <1000	FAIL ÉCHOUÉ >1000	RESULTS (PPM) / RÉSULTATS (PPM)	INMS NO. / NO. INMS						
1	0056661		0.0300	930	99.90	1.95	2.24	32.09	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			11257	8				
2	00100001				5.90	0.41	0.00	6.31	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				0				
3									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
4									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
5									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
6									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

TOTAL SERVICE / PRODUCTS / MONTANT GLOBAL / POUR SERVICE / PRODUITS: 32.09
TANK CAPACITY / CAPACITÉ DU RÉSERVOIR

GENERATOR STATUS: CHECK ONLY ONE BOX BELOW				TYPE DE GÉNÉRATEUR: NE COCHEZ QU'UNE SEULE CASE CI-DESSOUS			
USED OIL GENERATOR STATUS / TYPE DE GÉNÉRATEUR D'HUILE USÉE	NORMAL NORMAL	HIGH RISK / A RISQUE ÉLEVÉ	1. NO PREQUAL REQUIRED, NO CHLORINE TEST REQUIRED	PRÉQUALIFICATION NON REQUISE, TEST DE CHLORE NON REQUISE			
AUTO AUTO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2. PREQUAL REQUIRED, CHLORINE TEST REQUIRED	PRÉQUALIFICATION REQUISE, TEST DE CHLORE REQUIS			
NON-AUTO COMM./INDUST	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3. NO PREQUAL REQUIRED, IN-HOUSE MATERIAL SURVEY REQUIRED	PRÉQUALIFICATION NON REQUISE, RELEVÉ DE MATIÈRE INTERNE REQUIS			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4. PREQUAL REQUIRED, IN-HOUSE MATERIAL SURVEY REQUIRED	PRÉQUALIFICATION REQUISE, RELEVÉ DE MATIÈRE INTERNE REQUIS			

MANIFEST REF. NO. / NO DE MANIFESTE	CARRIER PROV. ID NO. / NO DE TRANSPORTEUR PROV.	GENERATOR PROV. ID NO. / NUMÉRO DE GÉNÉRATEUR
	27011824	

DG M.D.	PRY ST ETAT PR	PROPER SHIPPING NAME / APPELLATION RÉGLEMENTAIRE	CONTAINERS / CONTENANTS NO. / NO. / TYPE / GENRE	TOTAL RECEIVED / TOTAL REÇU	UNIT WT/VOL / UNITÉ POND/VOL	SK DOT NUMBER / NUMÉRO SK DOT	PROV. NO. / NO D'IDENT. PROV.	CLS CLS	PIN/UN PIN/UN	PACKING GROUP / GROUPE D'ÉBALLAGE	PLACARDING REQUIREMENT / PLACARDS REQUIS
A.		L HUILES USEES (NON RES. TMD) (A01/O.0/L)	01		L	11257252L	N	N		N	NR

DESIGNATED FACILITY NAME AND ADDRESS / NOM ET ADRESSE DU DESTINATAIRE: SAFETY-KLEEN CANADA INC. BOUCHERVILLE PQ J4B 7L8
PROV. ID NO.: 54349535
Sales Rep printed name / Nom du représentant en lettres mouillées: [Signature]
Sales Rep Signature / Signature du représentant: [Signature]

Cash Comptant <input type="checkbox"/>	Total received / Total reçu	Apply payment to / Faire le paiement à	NOTE 1: USED OIL IN DRUMS FOR NON-AUTO GENERATORS CLASSIFIED AS HIGH RISK. L'HUILE USÉE DANS LES BARILS POUR LES GÉNÉRATEURS COMMERCIAUX/INDUSTRIELS CLASSIFIÉS COMME ÉTANT À RISQUE ÉLEVÉ.	TOTAL DUE / TOTAL À PAYER: 32.09
Check no. / No du chèque		Todays service/sale / Service/vente du jour	NOTE 2: USED OIL CERTIFICATION FORM IS REQUIRED FOR ALL CUSTOMERS (INITIAL SIGN-UP AND WHEN STATUS CHANGES). LE FORMULAIRE DE CERTIFICATION D'HUILE USÉE EST REQUIS POUR TOUS LES CLIENTS (LORS DE L'INSCRIPTION INITIALE ET LORSQU'IL Y A UN CHANGEMENT DE TYPE).	DO NOT WRITE IN THE AREA BELOW / Ne rien inscrire dans les cases ci-dessous
Inv. # / No de la facture	Amount / Montant	Inv. # / No de la facture	Amount / Montant	0017649658
PREVIOUS CREDIT CARD NO. / NO DE CARTE DE CREDIT PRÉCÉDENTE		MANIFEST CODE / CODE DE MANIFESTE	SEQ # / NUMÉRO DE SÉQUENCE	0000-9201-94 -5
CREDIT CARD NO. / NO. DE CARTE DE CREDIT	EXP. DATE / DATE D'EXPIRATION	AMEX VISA MC	131	
CONSUMER REFERENCE INFO / INFO. SUR LE CONSOMMATEUR		IN THE EVENT OF AN EMERGENCY CALL / 1-800-468-1760 (24 hours)	NUMERO D'UGENCE / 24 HEURES	

PLEASE SEE REVERSE SIDE FOR IMPORTANT INFORMATION / VÉRIFIEZ LE VERSO DE CETTE FEUILLE POUR DES INFORMATIONS IMPORTANTES

Oil Recovery Service/Sales Acknowledgement / Reconnaissance de service/Ventes de récupération d'huiles. PART NO. 90142 (12/00) SK GST# R122815087 GST# 1008171286



300 Woolwich Street South
Breslau, Ontario NOB 1M0
CUSTOMER NO. NO DU CLIENT



For service call
Calendrier d'entretien
450-641-0610

BRANCH MANAGER
Directeur de succursale
JOHN DICKSON

DOCUMENT EXPIRES
DOCUMENT D'EXPIRATION
01/17/04

Scheduled service week
No de la semaine pour l'entretien
03-47

Scheduled service territory
No du territoire pour l'entretien
07-07

Number
Numéro
0017606410

0 0 0 0 - 9 2 0 1 - 9 4

COMPASSION

ETABLISSEMENT DUBOIS

9, RD ST ANDRE
MAPIERVILLE PQ J0J 1L0

Facture à

Credit Code Code de crédit D	Previous balance Solde recevable précédent 15.66	Portion over 60 Days Somme à payer après 60 jours	
Location Succursale B11403	Bus Type Type de véhicule 07	Chain Chaîne 000000	Outer country Pays étranger 02330002
Exemption No. Numéro d'exemption	PST QST GST TPS	GR	

Service date Date de l'entretien 01-12-03	Salesman's no. Vendeur no. 194	Additional Rep. Vendeur Add.	Customer p.o. number No de la commande du client	Customer telephone no. No de téléphone du client 800-363-6957	Tax code Code de taxe 79-480-4718	Handling Code Code de manipulation	Service tax % Taxe % de service 075.07	C.O.M.S. Tax % Taxe % de service 075.07	Product Tax % Taxe % de produit 075.07
---	--------------------------------------	---------------------------------	---	---	---	---------------------------------------	--	---	--

DEPT	SERVICE/PRODUCT	SURVEY NUMBER	UNIT PRICE	QUANTITY	CHARGE	GST	Sales tax	Total charge	CHLORINE TEST RESULTS				SK DOT	CC	Service term	Change service	C.O.M.S. TAX	PROMO	RELEASE NO.
									PASS ACCEPTED	FAIL ECHOUE	RESULTS (PPM)	INMS NO.							
1	0066661		0.0300	1480	44.40	3.11	3.56	57.07					11257	B					
2	00100001				5.90	0.41	0.00	6.31						C					

TOTAL SERVICE / PRODUCTS MONTANT GLOBAL POUR SERVICE / PRODUITS	57.07	TANK CAPACITY CAPACITÉ DU RÉSERVOIR
---	-------	--

GENERATOR STATUS: CHECK ONLY ONE BOX BELOW				TYPE DE GÉNÉRATEUR: NE COCHEZ QU'UNE SEULE CASE CI-DESSOUS			
USED OIL GENERATOR STATUS TYPE DE GÉNÉRATEUR D'HUILE USÉE	NORMAL NORMAL	HIGH RISK A RISQUE ÉLEVÉ	1. NO PREQUAL REQUIRED, NO CHLORINE TEST REQUIRED	PRÉQUALIFICATION NON REQUISE, TEST DE CHLORE NON REQUISE			
AUTO AUTO	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 3	2. PREQUAL REQUIRED, CHLORINE TEST REQUIRED	PRÉQUALIFICATION REQUISE, TEST DE CHLORE REQUIS			
NON-AUTO COMM./INDUST.	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 4	3. NO PREQUAL REQUIRED, IN-HOUSE MATERIAL SURVEY REQUIRED	PRÉQUALIFICATION NON REQUISE, RELEVÉ DE MATIÈRE INTERNE REQUIS			
			4. PREQUAL REQUIRED, IN-HOUSE MATERIAL SURVEY REQUIRED	PRÉQUALIFICATION REQUISE, RELEVÉ DE MATIÈRE INTERNE REQUIS			

MANIFEST REF. NO. NO DE MANIFESTE	CARRIER PROV. ID NO. NO DE TRANSPORTEUR PROV.	GENERATOR PROV. ID NO. NUMÉRO DE GÉNÉRATEUR
	27011824	

DG M.D.	PHY ST	PROPER SHIPPING NAME / APPELLATION RÉGLEMENTAIRE	CONTAINERS/CONTENANTS	TOTAL RECEIVED	UNIT WT/VOL	SK DOT NUMBER	PROV. NO.	CLS	PIN/UN	PACKING GROUP	PLACARDING REQUIREMENT
L		HUILES USEES (NON REG. TMD) (A01/O.0/L)	01		L	11257252L	N	N	N	NR	
		DECHARTP DIR'ORC									
		CLASS 3 UN1202 GB 11 CO2/3.3%									

DESIGNATED FACILITY NAME AND ADDRESS NOM ET ADRESSE DU DESTINATAIRE	SAFETY-KLEEN CANADA INC. BOUCHERVILLE PQ J4B 7L8	PROV. ID NO. 54349535	Sales Rep printed name Nom du représentant en lettres moullées ALVADEZ UROPADO	Sales Rep Signature Signature du représentant
--	---	--------------------------	--	--

1455 DE COULOMB	EXP. DATE DATE D'EXPIRATION	AMEX VISA MC
CREDIT CARD NO. NO. DE CARTE DE CREDIT	Inv. # No de la facture	Amount Montant
PREVIOUS CREDIT CARD NO. NO. DE CARTE DE CREDIT PRECEDENTE	Inv. # No de la facture	Amount Montant
CREDIT CARD NO. NO. DE CARTE DE CREDIT	EXP. DATE DATE D'EXPIRATION	AMEX VISA MC
CONSUMER REFERENCE INFO. INFO. SUR LE CONSOMMATEUR		

MANIFEST CODE CODÉ DE MANIFESTE	SEQ # NUMÉRO DE SÉQUENCE
	101
IN THE EVENT OF AN EMERGENCY CALL 1-800-468-1760 (24 hours)	
NUMERO D'UGENCE 24 HEURES	

Charge my account for this transaction Débitez mon compte pour cette transaction unless otherwise indicated in the payment received section.	DO NOT WRITE IN THE AREA BELOW Ne rien inscrire dans les cases ci-dessous
Print Name Nom	0017606410
Generator/Customer Signature Signature du client/metteur	0000-9201-94 -5
PLEASE PRINT / S.V.P. LETTRES MOULÉES	
PLEASE SEE REVERSE SIDE FOR IMPORTANT INFORMATION LISEZ LE VERSO DE CETTE FEUILLE POUR INFORMATIONS IMPORTANTES	

Oil Recovery Service/Sales Acknowledgement
Reconnaissance de service/Ventes de récupération d'huiles. PART NO. 90142 (12/00)



NETTOYAGE INDUSTRIEL
COMMERCIAL - MUNICIPAL

5905

SERVICE 24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

121 Industrielle
Delson (Québec)
J0L 1G0
Tél. : (450) 635-8221
1 877 955-8221
Fax : (450) 635-8155

CLIENT
Cltissement Dubois
949 St-André
NAPEVILLE JOJ-1L0

ENDROIT
949 St-André
NAPEVILLE.

COMMANDÉ PAR M. Lambert VOIR M. _____
450-245-0314

BILLET DE TRAVAIL

DATE 22 JANV 04	NO COMMANDE	ÉQUIPEMENT SÉRIE #102.	AIDE OPÉRATEUR Stelle	OPÉRATEUR Christians
--------------------	-------------	---------------------------	--------------------------	-------------------------

DESCRIPTION DU TRAVAIL

Nettoyer l'annexe de garage

CONTRÔLE DE QUALITÉ
(Auto-évaluation de l'opérateur)



	Acceptable	
	Oui	Non
Ponctualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Performance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Courtoisie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Heure: _____

ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX REQUIS

75' Bayamp

DEGRÉ DE SATISFACTION

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	+
1	2	3	4	5	

Initiales du client: _____

DÉTAILS

TRANSPORT	MAIN D'OEUVRE CHEZ LE CLIENT	ÉLIMINATION
HRE DÉPART DU GARAGE 13.15	DÉBUT 13.40	DÉPART DU CLIENT 14.10
HRE ARRIVÉE AU GARAGE 15.30	FIN 14.10	ARRIVÉE AU CENTRE 14.30
		DÉPART DU CENTRE 15.30
		ARRIVÉE AU GARAGE

Les résidus ou matières dangereuses seront disposés à des endroits approuvés par le Ministère de l'environnement du Québec.

QUANTITÉ À ÉLIMINER	TYPE DE DÉCHET	NO DE MANIFESTE

À L'USAGE DU BUREAU SEULEMENT

TRANSPORT: _____ /HRES FRAIS D'ÉLIMINATION: _____
 MAIN-D'OEUVRE: _____ /HRES DÉCONTAMINATION: _____
 ÉLIMINATION: _____ /HRES AUTRES: _____

TERMES: net 30 jours — 1½% de frais par mois sur tout compte en souffrance.

Le travail ci-haut mentionné a été approuvé par le client.

[Signature]
Signature du client ou de son représentant

[Signature]
Signature de l'opérateur

La prévention, c'est être au service de l'environnement!